

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES



Faculté d'Architecture La Cambre Horta



Guide de l'étudiant·e Année académique 2021-2022

informations
générales



Faculté d'Architecture La Cambre Horta

Guide de l'étudiant·e

Année académique 2021-22

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Le mot du Doyen | 6 |
| Les rendez-vous de la rentrée | 8 |
| Le calendrier facultaire | 9 |
| Votre Faculté | 11 |
| Un peu d'histoire..... | 13 |
| Une Faculté, deux sites..... | 14 |
| Organisation de la Faculté..... | 15 |
| Où s'informer?..... | 18 |
| Secrétariat de la Faculté..... | 19 |
| La page web..... | 20 |
| Le portail "Mon ULB"..... | 21 |
| L'Université Virtuelle (UV)..... | 21 |
| La culture à la Faculté..... | 22 |
| Les étudiant·e·s au sein de la Faculté | 23 |
| Élections facultaires..... | 25 |
| Avis pédagogiques..... | 26 |
| CARé..... | 27 |
| Informations générales liées aux études | 29 |
| Bachelier et Master en Architecture..... | 31 |
| Architecture/Enseignement..... | 31 |
| Bachelier..... | 32 |
| Master..... | 32 |
| Le programme de cours..... | 33 |
| L'enseignement du projet..... | 35 |
| Les questions d'architecture..... | 36 |
| Le stage..... | 36 |
| Explorations..... | 37 |
| Le mémoire de Master..... | 37 |
| Les programmes d'échanges..... | 38 |

| | |
|--|-----------|
| Bachelier et Master en Architecture du paysage | 39 |
| Philosophie..... | 39 |
| Les programmes de cours..... | 40 |
| L'atelier au cœur de la formation..... | 41 |
| Des stages pour apprendre le métier | 41 |
| Masters de spécialisation et formation continue..... | 41 |
| Doctorat et la formation doctorale | 42 |
| Un doctorat, qu'est-ce que c'est?..... | 42 |
| Un doctorat, pour quoi faire?..... | 43 |
| Le doctorat, comment faire? | 43 |
| Après les études..... | 45 |
| Les débouchés | 47 |
| Le stage de l'Ordre des Architectes | 48 |
| La Recherche | 48 |
| Les centres de recherche de la Faculté | 48 |
| Ressources et services de la Faculté | 51 |
| Les Archives et Bibliothèque d'Architecture (A&BA)..... | 52 |
| Les Archives d'Architecture | 53 |
| Informatique..... | 53 |
| La restauration sur le site Flagey | 54 |
| LAD Laboratoire d'architecture Digitale | 54 |
| La récupérathèque | 54 |
| L'Espace Architecture et l'expo virtuelle | 55 |
| Campus, localisation des auditorios et repérage des locaux..... | 56 |
| Comment trouver un auditoire? | 56 |



Le mot du Doyen

Cher·e·s étudiant·e·s,

J'ai avant tout, et ce n'est pas qu'une formule, le très grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue dans notre Faculté d'Architecture La Cambre Horta de l'Université libre de Bruxelles !

Vous avez fait le choix d'entamer des études d'architecture dans notre Faculté c'est un engagement, un bel engagement ; en effet on a coutume de dire, avec un peu de coquetterie, qu'on "entre en architecture" comme on entrerait dans "les Ordres".

Vous allez, pour la plupart d'entre vous, découvrir un nouvel univers, entamer une nouvelle vie: nouvelle ville, nouvelle distance et nouveaux rapports avec vos proches actuels, nouveau rythme de vie et de travail, vous allez faire des rencontres (dont certaines seront décisives pour le reste de votre vie), vous allez devoir vous familiariser avec des attentes "scolaires ou académiques" à certains égards déroutantes (nous attendrons de vous que vous nous étonniez et plus que vous donniez des réponses attendues et stéréotypées) et, par-dessus tout, vous allez découvrir une nouvelle discipline, apprendre un nouveau langage.

Vous allez avoir l'opportunité d'appréhender le monde de l'architecture, un monde riche, stimulant et inattendu qui, je l'espère ardemment, pourra être l'occasion de vous révéler de vous transformer.

Vous ne serez pas seul et n'ayez crainte que cette découverte, même si elle est à certains égards vertigineuses (je vous le souhaite) se fait grâce à l'accompagnement des autres; étudiants mais aussi évidemment des enseignants et du personnel de notre Faculté.

Rassurez-vous, nous mettons tout en œuvre pour vous permettre d'appréhender tout cela sans préparation ni (pseudo) disposition particulière, autre que l'envie, le désir, la passion de l'architecture.

La discipline architecturale - c'est une discipline plus qu'un métier - est un "art" de synthèse, qui inclut de nombreux domaines très variés : les sciences "dures", les sciences humaines et sociales, l'histoire, l'art, la technique, l'urbanisme, le paysagisme, les moyens d'expression et, au cœur de la formation, le projet d'architecture qui à lui seul représente un tiers du volume général des cours.

Ce projet dans lequel se réalisent tous ces savoirs, constitue la principale particularité des études et de l'architecture.

C'est, pour prendre une image familière, comme une dissertation, à savoir une création, un développement, une synthèse de très

nombreux paramètres dans un langage qui n'est ici pas celui des mots, mais celui des éléments d'architecture, de la création de formes.

Nous avons mis en place un programme et une pédagogie qui vous permettront de l'appivoiser, de l'aimer, de la dominer, au terme de 300 crédits ECTS (au rythme de 60 crédits/an). Une formation riche et polymorphe qui vous permettra aussi d'envisager "Les" métiers de l'architecture qui sont de plus en plus variés, et ne se "limite" plus à la "seule" figure de l'architecte libéral. Nous mettons particulièrement l'accent sur l'autonomie des étudiants et, dans l'esprit du libre examen, cultivons l'attitude critique de chacun. Pour ce faire et pour rendre compte de la variété des positionnements actuels sur l'architecture, nous offrons un très vaste choix d'options tant pour des cours théoriques, que pour le cours de projet d'architecture. Les étudiant-e-s peuvent donc colorer leur formation des dimensions particulières dans lesquelles ils s'épanouiront : compositions, constructions, histoires, sociétés, territoires.

Vous rejoignez une communauté de près de 1500 étudiantes et étudiants et de plus de 120 enseignantes et enseignants, une faculté particulièrement dynamique et ouverte sur le monde qui regroupe des étudiant-e-s de plus de 40 nationalités, qui dispose d'accords d'échange avec nombre d'institutions partout dans le monde et assure la mobilité (in et out) de près de 80 étudiant-e-s chaque année.

Vous intégrez une institution dont l'enseignement, du meilleur niveau international, est dynamisé par une recherche avancée (7 centres de recherche, près de 99 doctorant-e-s) ; vous rejoignez un lieu d'étude doté des outils les plus performants (bibliothèque, ateliers, Fablab...).

Vous participez d'une faculté qui, à l'image de son ancrage dans la ville sur le site Flagey, se veut être une actrice dans la société par le biais d'une politique culturelle riche et originale : expositions, colloques, conférences...

En nous rejoignant vous appartenez désormais à une faculté qui entend favoriser votre développement personnel et individuel tout en cultivant votre sens de l'engagement et du collectif.

Vous faites le choix de l'architecture, dans notre Faculté, soyez assurés que nous vous aiderons à vous réaliser dans ces choix importants !

*Pablo Lhoas
Doyen*

Les rendez-vous de la rentrée

LE 13 SEPTEMBRE 2021

Début de l'année académique

DU 13 AU 17 SEPTEMBRE 2021

Cette année, l'ULB s'adapte et innove en proposant à ses nouveaux étudiants une semaine complète d'accueil, la "SANE" (Semaine d'Accueil des Nouveaux Étudiants), du 13 au 17 septembre 2021.

Plus d'information sur <https://actus.ulb.be/>

DU 20 AU 24 SEPTEMBRE 2021

La Faculté d'architecture organise, en parallèle au début des cours, une semaine d'activités d'accueil à l'attention de l'ensemble des membres de la communauté facultaire, avec une attention toute particulière pour les étudiantes et étudiants nouvellement inscrits. Cette semaine spéciale propose un programme d'activités variées, culturelles et festives, telles une exposition des productions des étudiantes et étudiants de l'année 2021-2022, des visites guidées, une foire du livre d'architecture, diverses conférences et rencontres organisées par et pour les étudiant-e-s et enseignant-e-s, mais aussi une scène ouverte pour les étudiant-e-s qui clôture chaque journée en fête. Cette semaine se termine avec la soirée "Back To The Fac" organisée par le CARé (Cercle des Architectes Réunis).

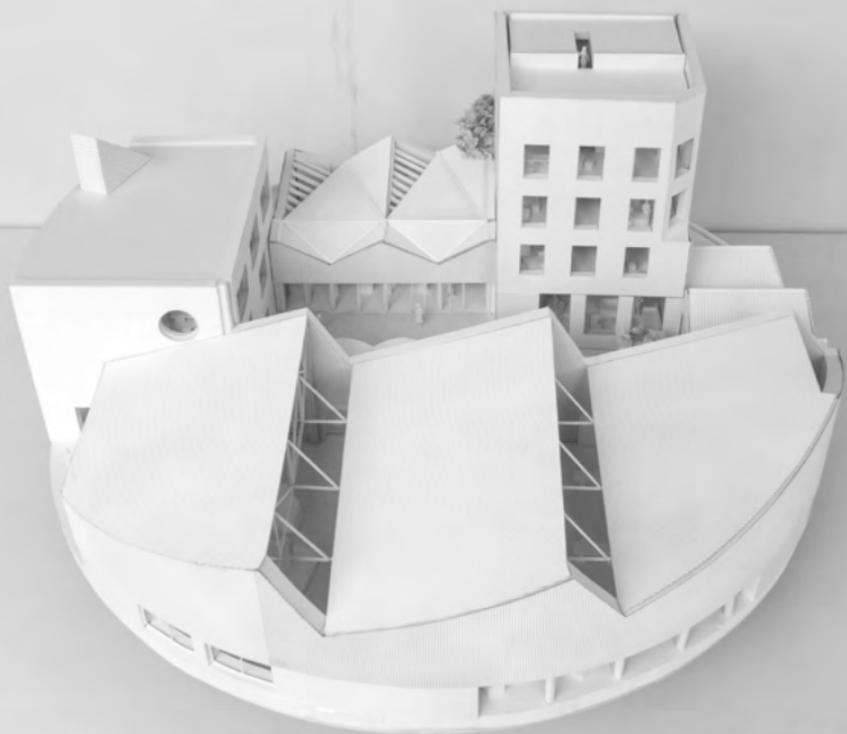
Plus d'information sur <https://archi.ulb.be/>

Le calendrier facultaire

Le calendrier académique est divisé en deux quadrimestres. Chacun comporte douze semaines de cours, complétées par des semaines consacrées aux projets d'architecture, aux travaux personnels, aux voyages et workshops, à la récupération des cours. Les mois de janvier (fin du premier quadrimestre) et de juin (fin du second) accueillent les périodes d'examens.

| | |
|--------------------------------------|--|
| 13 septembre 2021 | Ouverture de la SANE –Semaine d'accueil institutionnel des nouveaux étudiants |
| 20 septembre 2021 | Début des cours et d'une semaine d'activités d'accueil organisées par la Faculté |
| 27 septembre 2021 | Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles |
| 9 octobre 2021 | Proclamation de la promotion 2021 |
| 1 et 2 novembre 2021 | Congé de Toussaint |
| 11 novembre 2021 | Armistice |
| 20 novembre 2021 | Fondation de l'Université |
| 27 décembre 2021 - 8 janvier 2022 | Vacances d'hiver |
| 10 - 29 janvier 2022 | Session d'examens |
| 31 janvier au 5 février 2022 | Détente |
| 1 mars 2022 | Congé pour la communauté universitaire Mardi gras |
| 28 mars au 2 avril 2022 | Semaine d'activités spéciales |
| 4 - 16 avril 2022 | Vacances de printemps |
| 26 mai 2022 | Congé pour la communauté universitaire |
| 6 juin 2022 | Congé pour la communauté universitaire |
| 6 au 25 juin 2022 | Session d'examens |
| 15 - 27 août 2022 | Session d'examens |

Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter le calendrier facultaire complet sur le site de la Faculté: <https://archi.ulb.be/>



Votre Faculté



Votre Faculté

Un peu d'histoire

En 2009, les Instituts Supérieurs d'Architecture La Cambre et Victor Horta ont fusionné pour créer la Faculté d'Architecture de l'Université libre de Bruxelles.

Les deux instituts partenaires de cette nouvelle faculté ont une riche et longue expérience de la formation en architecture : l'ISA Victor Horta, issu de l'enseignement de l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles (1771), réformé au début du XX^{ème} siècle sous la direction de l'architecte Victor Horta ; l'ISA La Cambre, issu de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et des Arts Décoratifs créée en 1926 par l'artiste et architecte Henry Van de Velde.

À travers ces grandes figures de l'architecture qui marquèrent - au niveau national et international - l'architecture du XX^{ème} siècle au tournant de l'Art nouveau du Mouvement Moderne et ensuite de l'Art Déco, ces deux institutions ont été au cœur des débats les plus avancés de l'architecture et cela depuis le début du XX^{ème} siècle.

Ces deux enseignements plongent leurs racines au cœur même de la modernité, tout autant qu'ils manifestent à son égard une diversité d'engagements et d'expressions.

De cet héritage, fécondé par l'environnement universitaire, la nouvelle Faculté retient que l'architecture est un art de la raison et des sens, public et social, à la rencontre des arts, des techniques et des sciences (humaines et "dures"), du réel et de l'imaginaire, de la rigueur et du relâchement, de la poésie et de la technique, des traditions et des innovations.

Dans cet esprit, la Faculté d'Architecture de l'ULB développe un enseignement pluraliste et émancipateur, ouvert aux opinions critiques et aux explorations innovantes de la discipline tout autant qu'à l'approfondissement des savoirs traditionnels du métier.

Les objectifs de sa pédagogie conjuguent la nécessaire pertinence technique, l'indispensable responsabilité sociale et la richesse imaginative qui permettent d'assurer à chacune et chacun, et de manière responsable, de larges possibilités d'expression et de créativité.

Une Faculté, deux sites

La Faculté est répartie sur deux sites.

Le premier site est celui du Solbosch, lieu commun à la plupart des facultés de l'ULB.

Le second site est celui dit "Flagey".

Sur le site du Solbosch, structuré autour de l'avenue Paul Héger, la Faculté d'Architecture dispose de douze ateliers d'architecture et d'une grande salle de jurys situés aux 5^e et 6^e étages du bâtiment U. Ils sont accessibles depuis le square "Groupe G" situé au centre du bâtiment U.

Sur le site "Flagey", se trouvent d'autres ateliers d'architecture, des locaux de cours, mais aussi les centres de recherche, la bibliothèque spécifique d'architecture, une cafétéria et un restaurant. C'est aussi là que se trouve l'administration (secrétariat étudiant p ex.) et la direction de la Faculté. Ce bâtiment est accessible par le n°19 de la place Flagey et par le n°21 de la rue du Belvédère que les personnes à mobilité réduite sont invitées à utiliser.

Faculté d'Architecture de l'ULB

ULB-Site Flagey

19, place Flagey

B-1050 Bruxelles

Belgique

Site internet : <https://archi.ulb.be>

Facebook : @facultedarchitecture.ulb

Chaîne YouTube : <https://www.youtube.com/user/ULBruxelles>

Instagram : @facultearchitectureulb

Site Solbosch

Bâtiment U, entrée A, 5^e et 6^e étages

Université libre de Bruxelles

Campus du Solbosch

Avenue Franklin D. Roosevelt 50

B-1050 Bruxelles

Organisation de la Faculté

L'organisation de la Faculté est basée, comme pour l'ensemble de l'Université, sur la démocratie et la participation.

Le **Doyen** de la Faculté représente le "pouvoir exécutif" et est responsable du bon fonctionnement de la Faculté (enseignement, recherche et administration). Il est secondé par la **Vice-Doyenne**, les **Vice-Doyens** de fonction et par le **Bureau de la Faculté**. Le Doyen est aussi chargé, en première instance, des questions de discipline.

Le Doyen et la Vice-Doyenne sont issus du corps académique de la Faculté et sont élus par les membres du Conseil facultaire.

Pour l'année académique 2021-2022, le décanat est organisé comme suit:

Doyen :

Pablo LHOAS - doyen.archi@ulb.be

Vice-Doyenne :

Marcelle RABINOWICZ - vice-doyenne.archi@ulb.be

Vice-Doyen à la recherche :

Geoffrey GRULOIS - vicedoyen.rech.archi@ulb.be

Vice-Doyen aux ressources humaines :

David LO BUGLIO - vicedoyen.rh.archi@ulb.be

Vice-Doyen à l'Enseignement :

Jean-Didier BERGILEZ - vicedoyen.ens.archi@ulb.be



Pour la gestion administrative de la Faculté, le décanat collabore avec une **directrice de l'administration facultaire** (DAF) qui coordonne la structure administrative.

DAF: Vinciane THOMISSE - Vinciane.Thomisse@ulb.be

Le **Conseil facultaire** représente le "pouvoir législatif". Ses travaux sont préparés par le Bureau de la Faculté et par des **commissions à caractère consultatif**.

Notre Faculté s'est munie de diverses commissions permanentes dont la composition est fixée par le règlement d'ordre intérieur de la Faculté. Parallèlement à ces commissions permanentes, le Conseil facultaire peut créer des commissions ad hoc chargées d'étudier un problème particulier.

Chacune de ces commissions est composée de représentant-e-s des cadres académique et scientifique, du personnel administratif et des étudiantes et étudiants.

En dehors de domaines précis pour lesquels la Faculté dispose d'une compétence de décision, toutes les propositions du Conseil facultaire doivent être approuvées par le Conseil académique et/ou le Conseil d'Administration de l'ULB.

Le Conseil facultaire se compose de tous les membres du corps académique, de représentants du corps scientifique, de représentants du personnel administratif et de délégué-e-s étudiantes et étudiants.

La coordination de chaque année d'étude est assurée par une **coordinatrice ou un coordinateur d'année**, issu du corps académique, qui assure notamment la présidence des jurys de délibérations.

À cela s'ajoutent des **responsables académiques** pour les domaines relatifs aux stages, aux mémoires et aux échanges internationaux.

Pour l'année académique 2021-2022, les **coordinateurs d'années et responsables académiques** sont les suivants :

| | |
|--|--|
| Président du Jury de Ba1 | Pierre DEJASSE DE CAFMEYER pierre.dejasse.de.cafmeyer@ulb.be |
| Président du Jury du BA poursuite de cursus | Georges PIRSON georges.pirson@ulb.be |
| Présidente du Jury de Master | Sylvie BURGEON sylvie.burgeon@ulb.be |
| Responsable académique des échanges Erasmus/internationaux | Geneviève MARTIN genevieve.martin@ulb.be |
| Responsables académiques des stages | Stages en Belgique : Christine GODFROID christine.godfroid@ulb.be Stages à l'international : Geneviève MARTIN genevieve.martin@ulb.be |
| Coordinateur des mémoires de master | Éric VAN ESSCHE eric.van.essche@ulb.be memoire.archi@ulb.be |

La formation en projet d'architecture est conduite par les enseignantes et enseignants organisés en **Collège des enseignants du projet.**

Où s'informer ?

La plupart des informations administratives et/ou académiques (horaires, examens, dispenses, changement d'adresse, modification dans votre programme de cours, etc.), sont disponibles sur les canaux de communication mis en place à votre intention.

Consultez régulièrement le portail MonULB, votre adresse mail ULB, l'université virtuelle et le site facultaire (notamment l'intranet).

Si vous ne deviez pas y trouver la réponse à votre question, adressez-vous au **secrétariat Étudiants de la Faculté**.

Pour tout conseil, n'hésitez pas à faire également appel à vos **représentant(e)s étudiants** ou aux **enseignantes et enseignants**, qui sont là pour vous aider et vous soutenir.

Vous trouverez les coordonnées du personnel académique, scientifique et administratif de la Faculté dans l'annuaire de l'Université accessible sur le site web de l'ULB.

Toute annonce émanant de la Faculté et/ou de l'Université vous sera par ailleurs transmise par mail. A cette fin, **une adresse ULB vous est fournie dès votre inscription à l'Université**. Celle-ci est essentielle car c'est la seule adresse électronique qu'utiliseront l'Université et la Faculté dans leurs contacts avec vous.

Afin de l'activer, vous devez ouvrir un compte auprès du centre de calcul ULB-VUB. Pour ouvrir celui-ci, remplissez le formulaire qui se trouve à l'adresse suivante :

<https://idsapp.ulb.ac.be/pam/pamsignup.php?language=fr>

Attention : pour ce faire, vous devez être en ordre de paiement de vos droits d'inscription.

Notez que l'ouverture du compte vous donnera automatiquement accès à la boîte de courrier électronique évoquée ci-avant. Votre adresse sera du type : nom d'utilisateur@ulb.be.



SECRÉTARIATS DE LA FACULTÉ

Pour vous retrouver dans l'administration facultaire, vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des secrétariats à votre disposition sur le site Flagey.

| | |
|--|---|
| Secrétariat Étudiant-e-s | Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00. Fermé le mercredi Local FL2.1 +32 (0)2 650 69 01 secretariat-etudiants.archi@ulb.be |
| Cellule horaires et locaux | Local FL.02.05 +32 (0)2 650 69 25- 650 69 76 horaires-locaux.archi@ulb.be |
| Secrétariat des mobilités internationales | Local CO.2.1 +32 (0)2 650 69 04 intarchii@ulb.be |
| Secrétariat du Doyen | Local FL2.7 +32 (0)2 650.69.11 secretariat-doyen.archi@ulb.be |
| Cellule communication et culture | Local FL02.03 +32 (0)2 650 69 09 et +32 (0) 650 69 10 communication.archi@ulb.be |
| Secrétariat du doctorat | Les jeudis et vendredis de 9h à 15h Local FL02.1B +32 (0)2 650 69 05 doctorat.archi@ulb.be |
| Cellule informatique | Local FL1.2 +32 (0)2 650 69 21 et +32 (0)2 650 69 22 informatique.archi@ulb.be |
| Cellule financière et logistique | Local FL2.5 +32 (0)2 650 69 07 cecile.stas@ulb.be |

LA PAGE WEB

Visitez le site de la Faculté (<http://archi.ulb.be/>) et son intranet (même adresse /Accès restreints)

Vous y trouverez de nombreuses informations, parmi lesquelles :

- les nouvelles liées à la vie de la Faculté (enseignement, culture, recherche)
- les programmes et horaires des cours de la Faculté
- des liens vers différents services (décrits plus loin dans ce guide) utiles à votre vie à l'Université, dont le portail "MonULB" l'Université Virtuelle, TimeEdit, etc.
- les coordonnées des secrétariats de la Faculté
- des informations administratives (règlements divers, informations sur les travaux et projets de fin d'études,...)
- des informations générales destinées aux futur-e-s étudiant-e-s
- la présentation des enseignements de la Faculté
- etc.



LE PORTAIL “MON ULB”

Les communications officielles et générales (horaires des cours, horaires des examens, modalité d'inscription à la seconde session) se font aussi par voie d'annonces ciblées via le portail “MonULB” sous l'onglet “MaFac”.

<https://monulb.ulb.ac.be/cp/home/displaylogin>

Il est important que les étudiantes et étudiants consultent régulièrement MonULB et ses valves électroniques afin de se tenir informé-e-s des avis, qui actualisent régulièrement les informations transmises en début d'année académique.

L'UNIVERSITÉ VIRTUELLE (UV)

L'Université Virtuelle est le nom du campus virtuel officiel de l'ULB.

Les étudiantes et étudiants peuvent y trouver, après s'être connecté-e-s au moyen de leur identifiant unique: documents, forums de discussion, tests en ligne, énoncés et publication de travaux, tutoriels multimédias, etc.

L'accès aux cours se fait via le NetID. Il est limité aux étudiantes et étudiants régulièrement inscrit-e-s à ces cours (étudiant-es ULB proprement dits, ou d'une autre université suivant un programme interuniversitaire impliquant l'ULB).

Les enseignantes et enseignants de vos cours communiquent en publiant des annonces que vous pouvez consulter en vous connectant à l'UV.

Nous vous conseillons fortement de paramétrer votre UV afin que ces annonces vous soient également envoyées par mail (une fois connecté à l'UV, “Mes paramètres”; onglet “Mes options d'outils”, cochez la case “Transférer tous les messages électroniques à l'adresse électronique contenue dans mon profil”).

La culture à la Faculté

Dans la formation "des métiers" d'architecte, la Faculté d'Architecture de l'ULB prend résolument position.

Elle affirme qu'il ne s'agit pas pour elle de diplômer des professionnels de la construction mais bien des actrices et des acteurs mobilisé-e-s autour d'enjeux de société au sein desquels le paysage, l'urbanisme et l'architecture prennent une part déterminante.

Ambitionner de transformer le monde dans ses réalités physiques - tel pourrait être un des objectifs reconnus de l'architecte - nécessite un regard aiguisé, une capacité à lire le monde et à le comprendre afin de pouvoir l'interpréter.

En ce sens, la discipline architecturale est d'évidence une pratique éminemment culturelle, vis-à-vis d'elle-même et surtout par rapport aux sujets et conditions qui la nourrissent, lui donnent une légitimité, alimentent sa sensibilité tout autant que son degré d'abstraction.

La Faculté a décidé de mettre l'accent sur cette dimension culturelle, entendue au sens large, pour soutenir, organiser, mettre sur pied un ensemble de manifestations (festivités, publications, expositions, colloques, conférences,...) qui illustrent les rapports étroits que l'architecture entretient avec le monde au travers de ses diverses réalités : arts, anthropologie, sociologie, économie, politique,...

Une énergie importante et des budgets en conséquence sont affectés à cette mobilisation. Soyez-en les initiatrices et initiateurs, les actrices et acteurs !

Les étudiant.e.s au sein de la Faculté



Les étudiant·e·s au sein de la Faculté

Une faculté, notre Faculté, se construit avec et vit grâce aux étudiantes et aux étudiants et à leur implication dans leur cadre de vie et d'enseignement.

Aussi, nous attachons une grande importance à la participation active des étudiantes et des étudiants aux différents niveaux de discussion et de décision, tant au sein de la Faculté que de l'Université.

Cela passe entre autres par une représentation étudiante élue pour siéger dans les instances facultaires telles que le Conseil facultaire, les commissions permanentes, etc., des délégué·e·s étudiant·e·s assurant le lien avec le corps enseignant et le décanat, des avis pédagogiques annuels permettant une évaluation continue de notre enseignement et la présence active et du CARé dans la vie sociale et culturelle de la Faculté.

Élections facultaires

Chaque année, les étudiantes et les étudiants doivent élire leurs représentant·e·s au sein des structures participatives de l'Université.

Chaque année, les étudiantes et les étudiants élisent également les représentant·e·s qui siégeront au sein des instances de la Faculté telles que le Conseil facultaire, les commissions permanentes, etc.

Les élections se déroulent en décembre dans le collège des étudiants, le résultat des élections est validé si un quorum de 20% est atteint sinon un second tour doit être organisé. Participer au scrutin est un droit mais aussi un devoir.

Vous recevrez le moment venu toutes les informations nécessaires pour vous porter candidat(e) et/ou pour élire vos représentant(e)s.

Une fois élus, les délégué·e·s représentent les étudiantes et les étudiants dans les structures démocratiques de l'Université et de la Faculté et assurent ainsi la participation étudiante aux différentes commissions. Ils y prennent part aux débats avec les représentants académiques, scientifiques et administratifs pour trouver des solutions et porter la parole des étudiant·e·s.

Avis pédagogiques

L'évaluation institutionnelle des enseignements et des enseignant-e-s est organisée par l'ULB.. Elle se déroule en deux campagnes d'enquête en ligne après les sessions de janvier et de juin.

L'étudiant-e répond anonymement à un questionnaire pour chaque enseignement auquel il a participé. Chaque enseignant-e reçoit les avis qui le concernent. Les enseignant-e-s y accordent une grande importance car cela leur permet de porter un regard réflexif sur leurs enseignements et d'apporter les correctifs nécessaires. Les situations plus problématiques sont évoquées lors des réunions de la commission des évaluations pédagogiques de la Faculté où sont représentés paritairement étudiant-e-s et enseignant-e-s.

La Faculté d'Architecture encourage très fortement ses étudiantes et ses étudiant-e-s à participer aussi largement que possible à ces campagnes.

Cet outil est essentiel pour permettre d'identifier les forces et les faiblesses de ses enseignements. L'objectif premier est bien sûr d'améliorer la qualité de la formation. Au-delà, ces avis interviennent aussi dans les processus de promotion des enseignant-e-s.



CARé

Le Cercle des Architectes Réunis, en abrégé **CARé**, est une association étudiante évoluant au sein de la Faculté d'Architecture. Fondé en 2009, son but est de promouvoir le folklore et la camaraderie au sein de l'Université et plus spécifiquement de la Faculté.

Tout au long de l'année, le Cercle cherche à rassembler les étudiant-e-s de la faculté au travers des divers évènements qu'il organise : Parmi ceux-ci nous pouvons trouver le parrainage social, une semaine de ski, les TD ("thé-dansant"), les compétitions sportives interfacultaires, le méchoui et autres activités sociales, culturelles, festives et folkloriques.

Le Cercle organise aussi deux événements majeurs :

- le baptême
- le bal facultaire, mieux connu sous le nom de "Nuit des Architectes", qui est aussi l'occasion pour les étudiant-e-s de travailler sur un lieu oublié de Bruxelles.

Le comité, composé d'une quarantaine d'étudiant-e-s bénévoles, baptisé-e-s ou non, est toujours à la recherche de nouvelles activités à proposer.

Pour plus d'informations ou toute autre question :

Adresse mail : cerclearchi@gmail.com

site internet : <http://cerclledesarchitectes.wixsite.com/car2>

Facebook : <https://www.facebook.com/cerclledesarchitectesreunis>

Instagram : <https://www.instagram.com/careulb/>





Informations générales liées aux études



Informations générales liées aux études

Bachelier et Master en Architecture

ARCHITECTURE/ENSEIGNEMENT

Discipline singulière, l'architecture se situe à l'articulation et à la confrontation de champs disciplinaires appartenant tant aux domaines de la culture et des arts, des sciences humaines et sociales qu'au domaine des sciences et techniques. Elle nécessite la maîtrise d'outils d'expression, de représentation, de composition, de communication et le développement d'une capacité de synthèse. L'apprentissage à la synthèse (architecturale, urbaine et paysagère) se fonde sur un enseignement par le projet centré sur l'interaction entre le travail en atelier et les apports théoriques imprégnant la pratique. Il forme les étudiantes et les étudiants à la composition de l'espace construit et habité. L'enseignement suscite de la part de chacune et chacun une attitude constante de questionnement, de prise en compte de paramètres multiples et de démarches de recherche interdisciplinaire.

S'inscrivant dans les évolutions sociétales, le cursus en architecture vise à former des figures professionnelles diversifiées, intervenant à tous les niveaux du processus de transformation de l'espace (analyse, conception, décision, action). En ce sens, le projet pédagogique proposé à la Faculté d'architecture de l'ULB entend former à UNE discipline pour DES métiers.

Aussi, la formation en Architecture entend outiller les étudiantes et étudiants dans leur capacité à poser des choix en vue de qualifier les divers lieux vécus, investis et produits par les collectivités et les individus, quel que soit l'espace professionnel dans lequel ils et elles seront amené-e-s à s'investir.

En fin de cursus, les étudiants et étudiantes seront capables de développer une attitude autonome, auront acquis les compétences de la composition spatiale au travers à la fois d'une démarche par le projet et de la maîtrise de savoirs théoriques interdisciplinaires. Ils et elles seront capables de pratiquer ces divers métiers de l'architecture et de continuer à développer de nouvelles compétences tout au long de leur vie notamment au travers de la formation continue ou des filières de recherche fondamentale et/ou appliquée.

BACHELIER

Le grade de bachelier en architecture entend permettre aux étudiantes et étudiants de développer et acquérir des compétences relatives:

- à l'instruction d'une question architecturale,
- à l'élaboration d'une réponse spatiale située et
- à l'interaction avec l'ensemble des acteurs d'un fait spatial.

Le grade de bachelier en architecture entend en outre offrir un cadre propice à l'acquisition d'un socle de connaissances initiales dans différents domaines d'enseignement relatifs à la composition et à la représentation de l'architecture, à la construction (structure & matériaux, équipements,...), aux contextes (histoire de l'architecture, sciences humaines et sociales, urbanisme, paysage, patrimoine,...). Il permet par ailleurs le développement de stratégies d'apprentissage nécessaires pour poursuivre leur formation en faisant preuve d'autonomie et d'engagement.

En fin de bachelier, les étudiantes et les étudiants auront développé des compétences de compréhension et de prise en charge consciente des différentes échelles qui forgent la synthèse architecturale au travers d'une démarche par le projet. Ils et elles seront capables de réunir les conditions nécessaires pour mener à bien un projet d'architecture en organisant leur travail individuellement et collectivement. Ils et elles seront capables d'envisager l'architecture comme discipline prospective, culturelle et citoyenne, en perpétuel renouvellement, en relation constante avec les évolutions sociétales, en intégrant l'identification des relations entre configurations spatiales, usages et contextes.

MASTER

Le programme de Master en Architecture complète la formation générale en Bachelier tout en permettant aux étudiants un parcours individualisé, susceptible de rencontrer davantage leurs aspirations personnelles, leurs engagements futurs et les spécificités larges de la discipline architecturale. L'objectif du Master est de développer un enseignement pluraliste et émancipateur, attentif aux opinions critiques, aux explorations innovantes de la discipline autant qu'à l'approfondissement des savoirs traditionnels du métier d'architecte. Il se veut aussi ouvert aux multiples facettes d'une discipline en pleine évolution, riche de ses spécialisations et diversifications. Le Master prépare à la formation de professionnels de l'architecture aptes à conjuguer la nécessaire pertinence disciplinaire mais aussi technique, l'indispensable responsabilité sociale et la richesse imaginative, susceptibles d'assurer à chacun et chacune, et de manière autonome, ses propres possibilités d'expérimentation, d'expression et de créativité.

En amont de cette attention au pluralisme, le Master en Architecture offre à toutes et tous la capacité (1.) de concevoir un projet d'architecture, (2.) de développer une attitude réflexive enrichissant les théories et les pratiques de l'architecture, (3.) de construire, en tant qu'architecte, un engagement citoyen et une pratique éthique et responsable, (4.) d'interagir avec l'ensemble des acteurs engagés dans les questions d'espace et d'architecture.

LE PROGRAMME DE COURS

L'ensemble de la formation (Bachelier et Master) est composé de 300 ECTS, répartis en 60 ECTS par année.

Le cycle de Bachelier en Architecture est constitué de 180 crédits de cours dont un tiers est consacré à l'enseignement du projet d'architecture sous forme d'ateliers. Les 120 autres crédits sont des unités d'enseignements (toutes multiples de 5 crédits) formées d'une grande variété d'activités d'apprentissage : cours magistraux, travaux dirigés, séminaires, ateliers, travaux personnels... qui permettent d'introduire aux multiples savoirs et connaissances utiles à la compréhension des faits spatiaux et architecturaux et à l'apprentissage des outils pour se les approprier.

Ce programme de base est ventilé de manière équilibrée sur l'ensemble des quadrimestres des trois années de bachelier et se décline, outre l'enseignement du projet, lieu de synthèse de ces apprentissages, suivant trois axes privilégiés :

Composition & Représentation : Théorie et composition, Moyens d'expressions, Géométrie descriptive, Recherches artistiques, Art contemporain, informatique,...



Structure & Matériaux : Structure, Matériaux et construction, Mathématiques et architecture, Conception énergétique des bâtiments et équipements HVAC, Équipements des bâtiments, éclairage et acoustique...

Contextes : Histoire de l'architecture, Interaction avec le milieu, Socio-anthropologie de l'espace, Urbanisme & Géographie, Patrimoine & Paysage,...

Ces cours sont communs à toutes les étudiantes et tous les étudiants du bachelier sauf l'atelier du projet d'architecture de fin de cycle qui est choisi parmi une offre d'une dizaine d'ateliers différents, communs avec les étudiantes et étudiants du Master.

Ce choix, une spécificité de notre Faculté, est une opportunité rare pour les étudiantes et étudiants de pouvoir développer dès la fin du cycle de bachelier leur propre approche de l'architecture en la mesurant aux diverses manières de considérer la discipline aujourd'hui qu'incarnent les différents ateliers "thématiques".

L'enseignement du Master en Architecture se structure en deux blocs d'études (2 x 60 crédits) articulés autour de l'enseignement du projet qui est au cœur de la formation (20 crédits/année). Les étudiants et étudiantes ont le libre choix de leur atelier du projet. Ce choix s'exerce dans un large éventail de préoccupations plurielles liées à l'architecture, à ses conditions disciplinaires, associées à celles de l'urbanisme, du patrimoine, du logement contemporain, des pratiques artistiques, de la construction, de l'histoire, de la critique ou de la théorie architecturale, etc.

Parallèlement, les étudiantes et étudiants sont également invités à sélectionner d'autres enseignements "au choix" parmi un ensemble de cours repris sous le terme "Questions d'Architecture". Reprenant 30 crédits (par module de 10 crédits) sur l'ensemble du Master, ces Questions d'Architecture permettent aux étudiantes et étudiants d'approfondir leurs apprentissages dans des domaines aussi variés que "Architecture et Cinéma", "Architecture et Design", "Architecture, Archives, Histoire", "Paysage et territoire", "Patrimoine et restauration" "Structure et architecture", "Architecture, développement et patrimoine", "Architecture, écologies et durabilités", "Architecture et sciences humaines", "Architecture, Image et Média", "Histoire, Théorie, Critique", "Art et Architecture", "Urbanisme", "Docomomo",...

Combinant le choix d'ateliers, de Questions d'Architecture et la définition d'un sujet de mémoire individuel, les étudiants et étudiantes peuvent ainsi se construire un parcours autonome à l'intérieur d'une offre d'enseignements diversifiés, en phase avec la multiplicité des champs professionnels investis par les architectes, en écho à la recherche entre autres développée au sein de la faculté et en permanence attentifs aux préoccupations actuelles de la société.

Le cursus commun quant à lui propose des cours d'approfondissement en théories de l'architecture et de la représentation, en sciences humaines et sociales, ainsi que des enseignements ouverts vers les pratiques professionnelles de l'architecture tels que des cours de déontologie, de droit ou d'économie.

L'ensemble des cours dispensés au sein de la Faculté, leurs descriptifs ainsi que le programme spécifique de chaque année d'étude est disponible sur le site web de la Faculté.

L'ENSEIGNEMENT DU PROJET

Comme évoqué ci-avant, les ateliers du projet d'architecture sont incontestablement ce qui caractérise de manière la plus significative la formation en faculté d'architecture. Lieux d'apprentissage du projet d'architecture, les ateliers permettent de mettre en pratique les acquis des autres enseignements, de confronter ses propres propositions et interrogations avec celles des autres étudiantes et étudiants, d'épanouir de la sorte ses qualités et ses potentiels en matière de synthèse spatiale, à la lumière des savoirs collectifs.

Ces enseignements sont dispensés par des équipes pédagogiques variées qui combinent les savoirs d'enseignants et d'enseignantes aux carrières académiques et scientifiques pointues à ceux d'enseignants et enseignantes ayant une pratique effective et quotidienne de l'architecture au sein de bureaux d'architecture parmi les plus intéressants de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ou encore actifs et actives dans les multiples champs qui composent la nébuleuse des pratiques de l'architecture (secteurs culturels, administrations publiques, pratiques artistiques, etc.).

Au sein de l'atelier du projet d'architecture, le mode d'évaluation principal prend place lors du "jury", lorsque l'étudiant-e présente son travail aux enseignant-e-s et, le cas échéant, à des membres extérieurs. Le jury est non seulement un outil d'évaluation des progrès de l'étudiant-e, mais il s'agit également d'un moment de pédagogie où étudiant-e-s et enseignant-e-s échangent leurs points de vue et développent une discussion critique. Cette évaluation est par ailleurs complétée par une évaluation continue tout au long de l'année, en atelier.

Ces ateliers sont, à partir de la troisième année de bachelier, organisés de manière "verticale", c'est-à-dire qu'ils accueillent, autour de mêmes thématiques et préoccupations architecturales, avec des attendus progressifs, les étudiantes et étudiants de fin de BA et de MA; une belle manière de confronter les points-de-vue, d'apprendre des autres, etc. Chacun de ces ateliers est également caractérisé par une approche différente de l'architecture; différence qui se joue autant dans la nature de l'approche du projet et des questions que cette démarche pose que dans la nature des projets eux-mêmes,

de leur complexité à leur échelle en passant par les engagements sociaux, politiques, constructifs, théoriques que ceux-ci posent.

En début d'année, les thématiques des ateliers verticaux sont présentées aux étudiant-e-s, qui ont libre choix de leur atelier.

LES QUESTIONS D'ARCHITECTURE

La formation en architecture est structurée autour d'une tension entre la nécessité de maintenir une formation commune et de faire droit à une exigence de pluralisme liée aux multiples façons d'être architecte aujourd'hui. La Faculté a tenu à répondre à cette attente par une diversification des ateliers tels que présentés ci-avant, mais également par une série d'enseignements optionnels spécialisés intitulés "Questions d'architecture" proposés dès le Master.

Ces enseignements tendent à répondre à cette diversification des champs professionnels à investir par les architectes en proposant pas moins d'une trentaine de modules d'enseignement.

Les enseignements y sont essentiellement organisés autour de séminaires de recherches colorés par des préoccupations et expertises spécifiques aussi diversifiées que "Architecture et Cinéma", "Architecture et Design", "Architecture, Archives et Histoire", "Paysage et Territoire", "Patrimoine et Restauration", "Structure et Architecture", "Architecture, Développement et Patrimoine", "Architecture Écologies Durabilités", "Architecture et Sciences Humaines", "Architecture, Image et Média", "Histoire, Théorie, Critique", "Art et Architecture", "Urbanisme", "Docomomo"...

Les Questions d'architecture sont présentées aux étudiantes et aux étudiants avant chaque début d'année académique.

Les étudiant-e-s ont libre choix de leurs Questions d'architecture pour un total de 30 ECTS sur l'ensemble de leur Master.

LE STAGE

Notre Faculté se distingue aussi par l'importance qu'elle accorde au stage (10 crédits).

Celui-ci consiste en une immersion de 5 semaines dans un milieu professionnel architectural. Il peut évidemment s'agir de l'exercice libéral de l'architecture, mais aussi du travail dans une administration, d'un projet de coopération au développement, d'une collaboration à un centre de recherche en architecture...

Les programmes Erasmus + donnent la possibilité à nos étudiants de réaliser leur stage à l'étranger.

EXPLORATIONS

La Faculté considère les visites et les voyages d'étude comme un dispositif pédagogique permettant de construire/compléter la culture architecturale de l'étudiante et de l'étudiant.

La connaissance, la pensée de l'architecture, la création architecturale se nourrissent également de l'expérience sensorielle dans son contexte physique, social, urbain, etc.

Les activités pédagogiques à l'extérieur de la Faculté peuvent prendre différentes formes : à côté du voyage d'étude, on soulignera l'importance des workshops et Summer Schools organisés à l'étranger qui permettent d'approfondir l'expérience d'un contexte et la rencontre d'actrices et d'acteurs.

LE MÉMOIRE DE MASTER

Le mémoire de Master a pour objectif de développer les capacités critiques de l'étudiant-e en lui apprenant à poser un regard original et réflexif sur un sujet donné, en se basant sur la récolte des sources, qui seront lues, synthétisées, analysées en les confrontant les unes aux autres puis utilisées à des fins argumentatives personnelles.

Il s'agit de combiner utilement le respect des méthodes du travail universitaire avec les spécificités de la réflexion architecturale, en décloisonnant le travail de la pensée discursive et celui de la pensée spatiale.

Bien que prépondérant, le travail d'écriture n'empêchera pas de se servir, le cas échéant, d'outils de représentation graphique.

Le mémoire peut favoriser le dialogue entre l'analyse écrite et l'analyse visuelle, sans devoir renoncer au texte mais sans faire pour autant l'impasse sur les questions de représentation.

L'ensemble des travaux de fin d'études conservés en bibliothèque participe à la constitution d'une documentation de référence pour la recherche collective sur la discipline.



LES PROGRAMMES D'ÉCHANGES

L'ouverture au monde extérieur et la constitution d'une culture personnelle font partie intégrante de l'apprentissage de l'architecte. Participer à un programme d'échange est une opportunité de découvrir un autre pays, une autre culture, une autre langue.

En début de cycle de Master, les étudiants et étudiantes ont la possibilité de réaliser un séjour dans une université partenaire durant une année. Les destinations sont nombreuses en Europe mais aussi en dehors. Les études à l'étranger remplacent le programme de cours reçu à l'ULB. Les étudiants et étudiantes passent les examens dans l'université d'accueil et les résultats obtenus sont comptabilisés.

Les étudiant-e-s régulier-e-s intéressé-e-s par un échange peuvent s'adresser au secrétariat des mobilités étudiantes afin d'entrer en contact avec la coordinatrice des programmes d'échanges.



Bachelier et Master en Architecture du Paysage

PHILOSOPHIE

Les Bachelier et Master en Architecture du Paysage, organisés en collaboration avec l'Institut Supérieur Industriel agronomique (ISla - Haute École Charlemagne) et Gembloux Agro-Bio Tech – (Université de Liège) sont fondés sur un enseignement multidisciplinaire qui prend en compte la dimension culturelle de notre environnement et les paramètres scientifiques qui déterminent la conduite de ses composantes (l'eau, le végétal, le milieu, etc.).

La formation comprend des enseignements techniques et scientifiques, des sciences humaines et sociales, des techniques d'expression, de représentation et de communication.

Les années de Bachelier visent à acquérir des réflexes paysagistes de lecture d'un paysage et à rendre l'étudiant-e capable d'effectuer cette lecture selon des approches multiples et sensibles. Différentes échelles de paysages sont abordées, au travers de démarches plurielles présentant des transversalités entre domaines scientifiques et culturels. Au sein de ces démarches plurielles, la compréhension des interactions entre milieu physique/biologique et anthropique (urbain, rural, industriel,...) est fondamentale. Au terme des années de Bachelier, l'étudiant-e sera en mesure d'aborder le paysage par une approche systémique qui sera approfondie en Master.





En Master, l'étudiant-e apprend à comprendre la diversité des dimensions sensibles, temporelles, culturelles, historiques, esthétiques et environnementales du paysage et à construire et diriger une analyse paysagère. En développant ses compétences acquises en Bachelier au niveau des lectures plurielles du paysage l'étudiant-e les renforce par la compréhension des enjeux socio-économiques, culturels et environnementaux du paysage. La formation est également fondée sur une conscience et une évaluation des impacts des actions humaines sur le paysage.

L'enseignement en Architecture du paysage est délivré sur plusieurs sites : Gembloux et Bruxelles.

LES PROGRAMMES DE COURS

Les années de Bachelier sont consacrées à l'étude des disciplines suivantes : biologie cellulaire, botanique, géométrie descriptive, mathématique, physique, entomologie, géographie, géomorphologie, concept de nature, histoire de l'architecture, histoire de l'art, techniques graphiques, éléments de composition du paysage, applications de géométrie descriptive, atelier de dessin à main levée et atelier projet.

En Master, six modules sont proposés aux étudiant-e-s :

Le **Module 1, *Restauration écologique du territoire*** et le **module 2, *Plante et ville*** sont dispensés sur le site de Gembloux Agro-Bio Tech. Le **Module 3, *Ville territoire*** et le **module 4, *Ville durable*** sont dispensés sur le site de la Faculté d'Architecture à Bruxelles. Le **Module 5, *Techniques du paysage*** et le **module 6, *Paysage et société*** sont dispensés sur le site de ISla-Gembloux.

L'ATELIER, AU CŒUR DE LA FORMATION

L'atelier du projet représente, tout comme dans la formation en architecture, et tout au long du cursus, le lieu central où l'étudiant·e intègre, synthétise et applique l'ensemble des matières enseignées.

Les enseignant·e·s y organisent des exercices encadrés qui ont pour objectif de révéler les potentiels personnels des futurs architectes du paysage. Cet atelier leur apporte les outils de compréhension et d'analyse critique qui leur permettent de développer leur réflexion, selon une progressivité dans la complexité des thématiques et échelles abordées. Des évaluations régulières permettent de baliser la méthodologie de travail des étudiant·e·s afin de pouvoir développer, structurer et communiquer au mieux leur pensée.

DES STAGES POUR APPRENDRE LE MÉTIER

En **fin de cycle de Bachelier**, la formation offre aux étudiant·e·s un premier contact avec la réalité du métier d'architecte du paysage grâce à un stage dans le monde professionnel.

En **fin de cycle de Master**, une autre période de stage, plus longue, est organisée et la possibilité est offerte aux étudiant·e·s de réaliser leur travail de fin d'études dans le monde professionnel.

Pour toute information relative à cette formation, veuillez prendre contact avec le **secrétariat de la formation Architecture du Paysage** de Gembloux Agro-Bio Tech - Université de Liège (Gembloux)

Service Inscriptions

+32(0)81.62.24.76 - Fax: +32(0)81.62.21.68

affaires.etudiantes.gembloux@uliege.be

S'inscrire en ligne: <http://www.architecturedupaysage.be/inscriptions/>

Pour de plus amples informations sur la formation et l'apport de la Faculté d'Architecture au sein de celle-ci, veuillez consulter la page <https://www.ulb.be/fr/programme/ba-arpa>

MASTERS DE SPECIALISATION ET FORMATION CONTINUE

Vous trouverez toutes les informations utiles et les contacts à l'adresse suivante: <https://archi.ulb.be/version-francaise/les-etudes/masters-de-specialisation-et-certificats>

Le doctorat et la formation doctorale

La Faculté octroie deux doctorats : le Doctorat en Art de bâtir et Urbanisme et le Doctorat en Art et Science de l'Art.

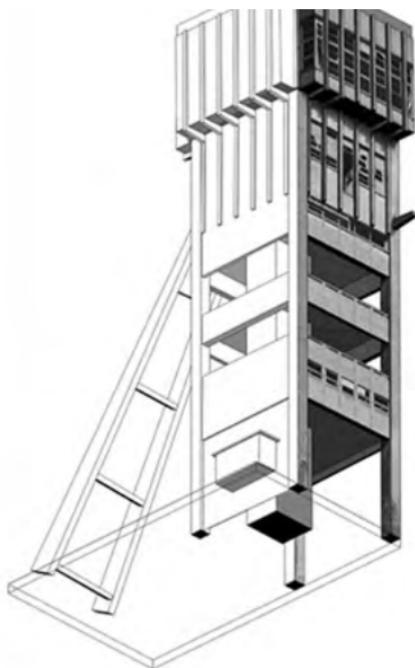
Ces Doctorats s'adressent aux personnes qui souhaitent, après l'obtention d'un Master, poursuivre une formation aux métiers de la recherche scientifique.

UN DOCTORAT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

En quelques mots : une formation aux métiers de la recherche par la pratique de la recherche. Être doctorant-e, c'est être à la fois être étudiant-e et chercheur-e.

Étudiant-e, car la formation doctorale implique de participer à des séminaires thématiques, des cours approfondis, des colloques scientifiques permettant de rassembler les connaissances spécifiques et d'acquérir les méthodes requises à l'avancement de ses recherches.

Chercheur-e affilié-e à un centre ou laboratoire de recherche et intégré-e au sein d'une équipe universitaire, encadré-e et conseillé-e par un-e promoteur-e académique, ayant pour objectif de contribuer à la production de connaissances sur une question précise dans le domaine choisi.



Numérisation d'une tour d'extraction

UN DOCTORAT, POUR QUOI FAIRE ?

Le titre de Docteur est le grade le plus élevé attribué par les universités. Il ouvre donc aux carrières de l'enseignement supérieur, dans les universités et hautes écoles. Il donne aussi accès, dans la fonction publique ou en entreprise, à des postes qui impliquent des responsabilités de recherche, des compétences approfondies en architecture, en urbanisme, en paysage ou en art et sciences de l'art.

Il permet également de se lancer dans la carrière de chercheur-e.

Pour la personne déjà active professionnellement, le doctorat peut être l'occasion de réfléchir, théoriser, enrichir sa pratique à travers une mise à jour des connaissances et une démarche de questionnement.

C'est également la possibilité de s'insérer dans des réseaux internationaux et de développer des compétences spécifiques et transversales.

Et finalement, s'engager dans un doctorat, c'est également se donner la possibilité de satisfaire sa curiosité intellectuelle en s'attaquant à une problématique choisie.

LE DOCTORAT, COMMENT FAIRE ?

Le doctorat commence par une "rencontre" entre deux personnes :

la doctorant ou le doctorant et la promotrice ou le promoteur, qui définissent ensemble un projet de recherche. Sa réalisation est suivie par un comité d'accompagnement, formé d'expert-e-s proches du champ de recherche.

Les études de doctorat s'étalent en général sur quatre ans.

Elles aboutissent à une thèse, un document écrit qui présente et discute les résultats de la recherche. Elles sont idéalement financées par des bourses de recherche. Ces bourses sont attribuées par divers organismes publics ou privés sur base de l'intérêt des questions étudiées, de la qualité du projet, et du parcours académique du candidat.

Pour toute information relative aux doctorats, visitez la page Recherche du site de la Faculté, ou prenez contact avec le secrétariat facultaire du doctorat à l'adresse suivante : Doctorat.archi@ulb.be.



Après les études



Après les études

Les débouchés

À un niveau institutionnel, la formation d'architecte conduit non seulement à la délivrance du diplôme de Master en architecture, mais ouvre aussi la voie au titre professionnel d'architecte.

Au sortir d'un Master en Architecture, les champs professionnels dans lesquels s'investissent les architectes sont multiples et variés. A titre d'exemples, sur base du parcours des Alumni de la Faculté, on peut citer :

- Les pratiques de l'architecture (en indépendant, au sein d'un bureau d'architecture, d'un bureau d'études, dans une administration, un ministère,...);
- Les pratiques de l'architecture d'intérieur, du design, de la scénographie, de la muséographie;
- Les pratiques de l'urbanisme, du management urbain, du paysagisme,
- Les pratiques de l'infographie, du graphisme,
- La pratique de l'expertise immobilière,
- Des pratiques dans le champ de la construction
- Des pratiques dans les secteurs de la culture (édition, commissariat d'exposition, critique architecturale,...)
- ...

Pour ceux et celles qui le souhaitent, le grade de Master en Architecture offre également la possibilité de poursuivre sa formation avec un doctorat et une formation à la recherche.

La Faculté est active dans de multiples champs de la recherche en architecture, autour d'enjeux relatifs à l'histoire, la théorie et la critique architecturales, à l'aménagement du territoire, aux questions environnementales et climatiques, aux patrimoines, ici et ailleurs, aux relations entre architectures et sciences sociales et humaines, aux apports des outils numériques pour la conception et la représentation architecturales, entre autres.

Par ailleurs, la Faculté propose également, en collaboration avec d'autres facultés ou universités, des Masters de spécialisation (Management territorial et développement urbain; Urbanisme de la transition et aménagement du territoire; Conservation-restauration du patrimoine culturel immobilier) et des formations continues (Executive Master en Patrimoine architectural; Certificat d'Université en BIM; Formation en photogrammétrie, Certificat en génie lumière;...).

Le stage de l'Ordre des Architectes

Si les pratiques du métier d'architecte sont des plus différenciées, celle liée à la conception et à la réalisation de bâtiments est soumise, en Belgique notamment, à une inscription au Tableau de l'Ordre des Architectes.

L'Ordre des Architectes impose deux années de stage pour rendre effective la possibilité de cette inscription. Durant ces deux années, l'architecte est alors inscrit-e comme stagiaire au Tableau de l'Ordre.

Pour de plus amples informations, visitez le site de l'Ordre des Architectes : www.ordredesarchitectes.be.

La Recherche

Au sein d'une société que l'on dit de plus en plus "de connaissance", dans un mode où s'impose "un apprentissage tout au long de la vie", un monde qui s'appuie toujours davantage sur "la recherche et le développement", un environnement marqué par les incertitudes et porteur d'inquiétudes où la vigilance critique devient un impératif constant... l'enseignement de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage ne peut se concevoir sans qu'il ne soit adossé et enrichi par des dispositifs de recherche fondamentale mais aussi de recherche appliquée. Une recherche qui se décline de plus en plus en réseaux internationaux, en échanges entre chercheur-e-s, en séjours dans des centres de recherche étrangers.

Cette recherche peut être fondamentale ou appliquée mais elle n'est jamais désincarnée. Elle s'étaye sur les questions que pose la discipline mais aussi sur les enjeux que portent les problématiques environnementales, les inquiétudes sociales et les indignations politiques.

Devenir chercheur-e en architecture est une autre manière d'être architecte tant il est vrai que l'architecture aujourd'hui se conçoit de moins en moins sans la recherche. Pour les étudiant-e-s qui le souhaitent s'ouvrent donc de possibles carrières de chercheur-e-s au sein des différents centres et laboratoires que compte la Faculté.

Les centres de recherche de la Faculté

Vous trouverez ci-après l'ensemble des centres et laboratoires de recherches de la Faculté.

Pour toute information relative à leurs recherches, vous pouvez consulter les sites internet des laboratoires et prendre contact avec les coordinatrices et coordinateurs mentionnés.

CES CENTRES ET LABORATOIRES SONT REGROUPÉS SUR LE CAMPUS ULB - FLAGEY :

Faculté d'Architecture La Cambre Horta

ULB - 19 Place Flagey
B-1050 Bruxelles

Alice

Laboratoire d'Informatique pour la Conception et l'Image
en Architecture

Denis DERYCKE, coordinateur
denis.derycke@ulb.be
www.alicelab.be

CRALDV

Centre de Recherche en Architecture Léonard De Vinci
Jean-Marc STERNO, coordinateur
jsterno@ulb.be

HABITER

Centre d'Études en Développement, Territoire et Paysages
Victor BRUNFAUT, coordinateur
victor.brunfaut@ulb.be

hortence

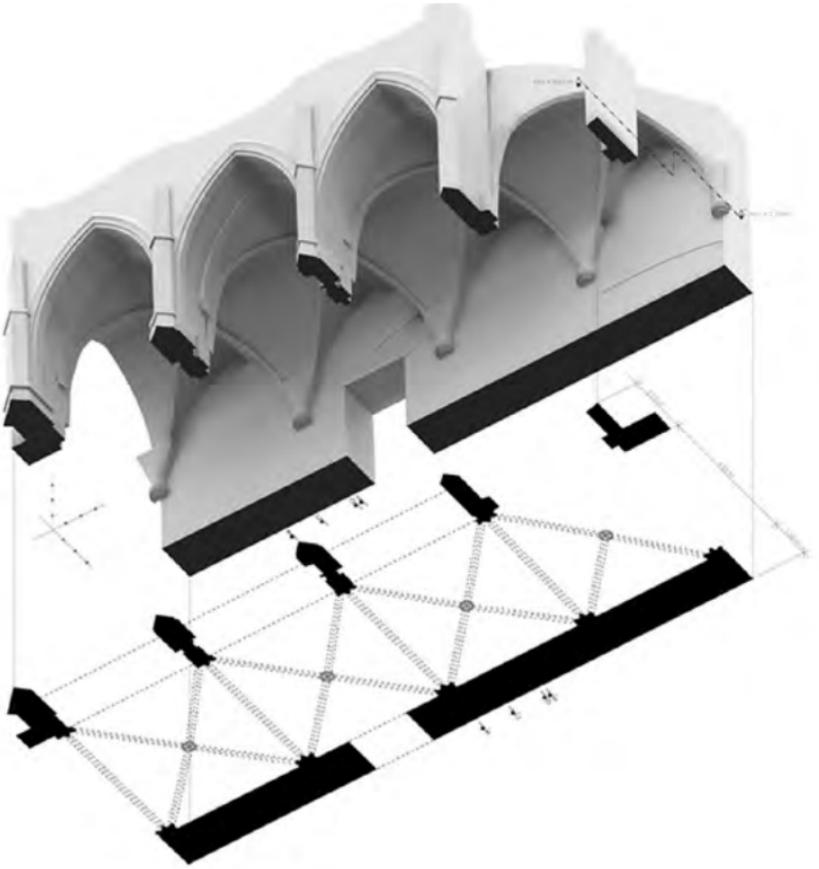
Laboratoire Histoire Théorie Critique
Wouter VAN ACKER, coordinateur
wouter.van.acker@ulb.be
Jean-Didier BERGILEZ, coordinateur
Jean-didier.bergilez@ulb.be
www.hortence.com

LoUlse

Laboratoire Urbanisme Infrastructure, Écologies et Paysage
Geoffrey GRULOIS, coordinateur
geoffrey.grulois@ulb.be
www.louiselab.be

sASHa

Laboratoire Architecture & Sciences Humaines
Christine SCHAUT, coordinatrice
christine.schaut@ulb.be
www.sashalab.be



Axonométrie de l'état actuel d'une des ailes du cloître de l'abbaye de Villers-la-Ville

Ressources et Services de la Faculté

Ressources et services de la Faculté

Les Archives et Bibliothèque d'Architecture de l'ULB (A&BA)

Les bibliothèques de l'ULB ont pour mission d'acquérir, de gérer et de mettre à disposition de la communauté universitaire les ressources documentaires nécessaires aux fins d'enseignement et de recherche, ainsi que de former les utilisatrices et utilisateurs à la recherche documentaire.

La réalisation de ces missions implique des activités de plus en plus diversifiées, directement liées au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC).

L'ULB est dotée de cinq grandes bibliothèques offrant plus d'1.200.000 ouvrages en consultation, près de 3000 places assises et des centaines de postes de consultation, ce qui en fait un lieu de travail idéal.

Les bibliothèques principales sont la bibliothèque des Sciences humaines, la bibliothèque des Sciences et Techniques, la bibliothèque de Droit, la bibliothèque des Sciences de la Santé et les Archives et la bibliothèque d'Architecture. Cette dernière se situe dans les locaux de la Faculté d'Architecture, au 3e étage sur le site Flagey.

LES ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUE D'ARCHITECTURE (A&BA)

La bibliothèque d'Architecture est constituée des collections des bibliothèques des deux ex-Instituts supérieurs d'Architecture

La Cambre et Victor Horta suite à leur intégration au sein de l'Université libre de Bruxelles.

Bibliothèque de consultation et de recherche, ses collections sont orientées vers l'architecture, l'urbanisme et le paysage. La bibliothèque offre plus de 120 places assises et dispose actuellement de 27.000 titres de livres en architecture, construction, urbanisme, théorie de l'architecture, logement, parcs et jardins, développement durable, patrimoine, sociologie urbaine, tourisme, etc. La bibliothèque possède également un important fonds de revues belges et étrangères : environ 90 abonnements de périodiques actuels sous format papier et électronique, de nombreux périodiques anciens ainsi qu'une très belle réserve d'ouvrages anciens et précieux.

Le **catalogue de la bibliothèque est accessible en ligne**

sur le catalogue CIBLE+ des bibliothèques : <http://www.bib.ulb.be/>

La bibliothèque d'architecture vous accueille du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30 et de 9h00 à 17h00 en périodes de vacances scolaires. Pour les horaires spécifiques, consultez la page web de la bibliothèque : <https://bib.ulb.be/fr/bibliotheques/architecture>.

Le bureau de prêt ferme à 18h00.

La bibliothèque offre également des aides à la recherche et à la gestion documentaire. Pour plus d'informations, rendez-vous à la page suivante: <https://bib.ulb.be/fr/bibliotheques/architecture/aide-et-ormations>

Pour plus d'informations :

www.bib.ulb.be
bibarchi@ulb.be
+32 (0)2.650.69.18

LES ARCHIVES D'ARCHITECTURE

Le service des Archives d'Architecture a pour objectif de sauvegarder et de traiter les archives qui lui ont été cédées.

Fondées en 2002, les Archives se composent principalement de fonds d'ancien.ne.s diplômé.e.s ou enseignant.e.s, des fonds des deux anciens instituts d'architecture mais aussi des associations professionnelles principalement de la seconde moitié du XX^e siècle, auxquels s'ajoutent quelques fonds d'artistes dont l'œuvre est liée à l'architecture.

Au niveau matériel, ces fonds sont constitués de calques et tirages de plans, dossiers de chantier, courriers, cahiers de charges, photos, de documentations diverses, maquettes etc.

Les missions du service des Archives d'Architecture sont :

- l'archivage des fonds en vue d'en permettre la conservation (inventaire, numérisation),
- l'usage scientifique et pédagogique de ce matériel (recherches, thèses et mémoires),
- la valorisation publique des fonds et des recherches (publications, colloques, expositions).

Les archives sont consultables sur rendez-vous.

Pour plus d'informations :

Irene LUND
irene.lund@ulb.be
+32 (0)2.650.69.49

Informatique

VOTRE "IDENTITÉ NUMÉRIQUE" À L'ULB

L'un des premiers actes à poser après votre inscription à l'ULB est l'activation de votre netID (identifiant réseau).

Ce sésame vous ouvre l'accès à de nombreux services indispensables dans la poursuite de vos études parmi lesquels :

- le portail MonULB
- l'Université virtuelle (UV)
- votre messagerie ULB

- votre espace disque personnel accessible aussi à distance
- les licences de logiciels aux conditions éducation, gratuites ou à prix fortement réduit
- une connexion WIFI sur les campus et une connexion câblée dans certaines salles
- vos relevés de notes
- l'évaluation pédagogique de vos enseignements
- les salles informatiques du parc didactique (PADI)

Les labos PADI sont répartis sur l'ensemble des campus de l'ULB. Ce sont des espaces de travail accessibles par tous les étudiant-e-s en dehors des plages horaires réservées pour les travaux pratiques

Les conditions d'accès aux salles sont régies par un règlement général et, pour certaines, par des conditions supplémentaires.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse <http://padi.ulb.ac.be/v2/index.php>

La restauration sur le site Flagey

La cafétéria de la Faculté sur le site Flagey est à disposition des étudiant-e-s au rez-de-chaussée du bâtiment.

LAD Laboratoire d'architecture Digitale

Le LAD | Laboratoire d'Architectures Digitales est un atelier de fabrication numérique spécialisé dans les questions d'architectures numériques et installé au cœur de la Faculté d'Architecture de l'ULB sur le site Flagey.

Quatre espaces et des formations dédiés aux projets et à la recherche sont mis à disposition des utilisatrices et utilisateurs (étudiant-e-s, enseignant-e-s, chercheur-e-s, fabers, makers, et aux curieuses et curieux)

- Une salle de formation et d'impression 3D.
- Une salle de découpe laser
- Une salle de fraisage CNC
- Une menuiserie

Contact: architecture.lad@gmail.com

Facebook: <https://www.facebook.com/LAD.ULB>

La Fourmilière: une récupérathèque sur deux sites

La première récupérathèque de la Faculté d'Architecture de l'ULB, la Fourmilière, a vu le jour en mars 2020 au Solbosh. Désormais, les étudiant-e-s peuvent profiter d'un second local ouvert à Flagey, où des matériaux pour maquettes d'architectures (cartons, papiers, plexiglas, petits arbres, etc.) sont à leur disposition.

La Fourmilière est un magasin collaboratif de matériaux de réemploi, fonctionnant via un système de troc, qui encourage la durabilité et l'échange entre les étudiant-e-s. Son objectif est de stimuler l'économie circulaire tout en attirant l'attention sur le coût des études en architecture. De plus, la récupérathèque a pour but de revaloriser les matériaux de seconde main ainsi que sensibiliser à l'impact environnemental.

C'est un lieu géré par les étudiant-e-s pour les étudiant-e-s. Si ce projet collaboratif vous intéresse, rejoignez-le.

Concrètement:

- Heures et jours d'ouverture: tous les jours de 12h à 14h sauf le mercredi
- Contact: lafourmiliere.ulb@gmail.com
- Facebook: <https://www.facebook.com/FRMULB/>

L'Espace Architecture et l'expo virtuelle

Le site Flagey possède un lieu d'exposition "L'Espace Architecture La Cambre Horta" consacré principalement à l'accueil d'expositions et d'événements liés à l'art et l'architecture. Les expositions sont réalisées par la Faculté même, ou en partenariat avec d'autres acteurs. Cet espace atypique fait de la Faculté un acteur essentiel de la diffusion de la culture architecturale.

La faculté diffuse la production des étudiant-e-s et des chercheurs et chercheuses via une expo virtuelle accessible via le lien :

<https://archiexpo.ulb.be/>



Campus, localisation des auditoires et repérage des locaux

L'ULB a quatre sites principaux d'implantation : les campus du Solbosch, de la Plaine, d'Erasmus et de Charleroi, auxquels se sont ajoutés, entre autres, le site ULB-Flagey de la Faculté d'Architecture, ainsi que le site ULB-Uccle de la Faculté des Lettres, Traduction et Communication.

Les ateliers du projet, les cours de moyens d'expression des étudiant-e-s de Bachelier sont majoritairement dispensés aux UA5 et UA6, sur le site du Solbosch.

Les cours et ateliers des étudiant-e-s de MA de la Faculté se déroulent sur le site Flagey.

Les horaires de cours indiquent les lieux où doivent se rendre les étudiant-e-s.

Les bureaux de la Faculté - décanat, administration, recherche, bureaux des professeurs - sont regroupés dans l'aile principale du bâtiment Flagey.

Faculté d'Architecture La Cambre Horta
ULB - 19, Place Flagey - B-1050 Bruxelles

Comment trouver un auditoire ?

Les auditoires commencent toujours par une ou plusieurs lettres suivies d'un chiffre et d'un numéro.

La première lettre indique le bâtiment, la deuxième lettre éventuelle signale la porte d'entrée.

Le premier chiffre indique le niveau, les chiffres suivants indiquent le numéro de local.

Par exemple, l'auditoire H2.215 indique qu'il s'agit du bâtiment H, au 2^e niveau, au local 215 et l'auditoire UB5.132 indique qu'il s'agit du bâtiment U, porte B, au 5^e niveau, au local 132.

Le bâtiment du site Flagey dispose de plans à chaque entrée et à chaque étage permettant de retrouver le local que vous recherchez.

Par égard pour la communauté universitaire, pour le personnel d'entretien et pour tous ceux qui fréquentent ces lieux, veillez à respecter la propreté de votre environnement. En particulier, il est strictement interdit de fumer, de manger, de boire dans les salles de cours, de séminaires, les salles informatiques, les bibliothèques, et dans tout autre endroit non prévu à cet effet.

Le mobilier doit par ailleurs rester à la place qui lui est attribuée.



©Thomas Pennesi

A défaut d'identification systématique, nous tenons à remercier les photographes et ayant-droits des photographies pour l'utilisation de leurs images.



UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

ULB

Guide de l'étudiant·e

informations générales

2021-2022



informations
facultaires



Mémento universitaire

Guide de l'étudiant

Année académique 2021-2022

Le libre examen

Dans ULB, il y a le « **L** » de **libre**. Que signifie-t-il pour nous ? Il renvoie à la pratique du libre examen, celle de l'homme libre, qui ne se soumet à aucun dogme, à aucune idée totalitaire, quelle qu'elle soit.

Ce « **L** » de **liberté** signifie donc que nous nous engageons moralement à ce que notre conscience reste toujours libre. Cela signifie que dans leurs enseignements, les professeurs de notre université vont vous éveiller à l'esprit critique et vous former à cette pratique du libre examen.

« L'Université libre de Bruxelles fonde l'enseignement et la recherche sur le principe du libre examen.

Celui-ci postule, en toute matière, le rejet de l'argument d'autorité et l'indépendance de jugement. »

(article 1er des statuts de l'ULB)

Depuis sa création, notre Université a cultivé la flamme de la liberté ; elle s'est toujours montrée indépendante et **engagée** dans tous les grands combats de la démocratie, des libertés individuelles et du respect des droits de l'Homme.



www.ulb.be/fr/l-universite/l-ulb-s-engage

Mémorandum personnel

Nom :

Prénom :

Adresse privée :

Adresse du kot :

.....

GSM :

E-mail :

En cas d'urgence,
veuillez prévenir :

.....

Au verso de la brochure, vous trouverez les informations générales sur votre Faculté.

Remarque générale : l'utilisation des termes de ce guide est épïcène, c'est-à-dire que les termes sont utilisés au masculin uniquement pour fluidifier la lecture.

Table des matières

L'étudiant à l'ULB

| | |
|---|----|
| Que devez-vous faire d'emblée ? | 8 |
| Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant | 8 |
| Activer votre ULB ID personnel..... | 8 |
| Consulter le portail MonULB..... | 8 |
| L'appli Mobile MonULB..... | 8 |
| Consulter votre horaire de cours..... | 9 |
| Accéder à l'Université Virtuelle | 9 |
| Consultez vos fiches de cours | 9 |
| Que pouvez-vous faire pour nous aider à améliorer la qualité de nos services ? | 10 |

Que devez-vous savoir ?

| | |
|---|----|
| Vos droits et vos obligations | 10 |
| Règlement général des études et de discipline..... | 10 |
| Charte pédagogique | 11 |
| Paiement des droits d'inscriptions | 11 |
| Documents d'information, formulaires et attestations | 11 |
| Procédures pouvant être effectuées après l'inscription principale..... | 12 |
| Délibérations et proclamations des résultats..... | 12 |
| Maîtrise de la langue française | 12 |

L'organisation de l'ULB.....

| | |
|--|----|
| L'organisation et la gestion de l'ULB | 13 |
| Le Conseil d'administration et le président du CA..... | 13 |
| Le Conseil académique (COA) et le recteur | 14 |
| Les Conseils facultaires et les doyens | 14 |
| La participation étudiante et les élections..... | 14 |
| FEF | 15 |

| | |
|---|----|
| Organisation des études à l'ULB | 15 |
| Décret « Paysage » en Communauté française: bon à savoir...15 | |
| En quelques mots | 15 |
| Comment ça marche?..... | 16 |
| Et après? | 16 |

Les Services aux étudiants

| | |
|---|----|
| A – Votre campus, au quotidien | 17 |
| S'installer. S'inscrire | 17 |
| Auditoires | 17 |
| Campus..... | 18 |
| Accès | 19 |

| | |
|--|----|
| Se loger | 20 |
| Restaurants et commerces | 20 |
| La sécurité (Service protection et sécurité & objets perdus) ... | 21 |
| Sécurité informatique | 21 |
| Règlement général sur la protection des données | 22 |
| Le Service des assurances | 22 |
| B – Des aides, tout au long de vos études | 23 |
| Le Service social étudiants (SSE) | 23 |
| Étudiant.e.s transgenres..... | 23 |
| Les étudiants à besoin spécifique/en situation de handicap (EBS ESH) | 24 |
| ULB Desk Refugees | 24 |
| Le Service InfOR-études | 24 |
| Le Service médical..... | 25 |
| L'asbl Aimer à l'ULB..... | 25 |
| PsyCampus | 25 |
| cash ^e - risques de harcèlement..... | 26 |
| Les Crèches..... | 26 |
| ULBJob | 26 |
| Le Tutorat (asbl Schola ULB)..... | 27 |
| C – Étudier, en mettant toutes les chances de son côté | 28 |
| Promotion de la réussite | 28 |
| Blocus assisté..... | 28 |
| Notes de cours en ligne..... | 28 |
| Accès aux salles informatiques..... | 29 |
| Bibliothèques de l'ULB (Library & Learning Centres)..... | 29 |
| Carte « de lecteur »... et carte « de paiement et d'accès »..... | 31 |
| Les lieux d'étude à votre disposition | 31 |
| Le Plan Langues & autres appuis | 31 |
| Les Archives et la Réserve précieuse | 32 |
| Les Éditions de l'Université..... | 32 |
| Les Presses universitaires de Bruxelles asbl (Librairies)..... | 32 |
| Le Service de mobilité étudiante | 33 |
| D – Vivre l'Université, intensément | 34 |
| S'informer | 34 |
| Le Bureau des étudiants administrateurs (BEA) | 35 |
| Les Cercles et Associations étudiantes..... | 35 |
| Le Service Environnement & Mobilité | 35 |
| Le Student Green Office..... | 36 |
| ULB Culture | 36 |
| Le Réseau des musées | 37 |
| PointCulture ULB..... | 37 |
| ULB Sports | 37 |
| ULB... demain Alumni !..... | 38 |
| E – Quelques liens utiles | 38 |

Au verso, votre mémento facultaire



Que devez-vous faire d'emblée :

1. Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant
2. Activer votre ULB ID personnel
3. Consulter le portail MonULB
4. Consulter votre horaire de cours
5. Consulter l'Université Virtuelle

L'ULB & VOUS

Que devez-vous faire d'emblée ?

Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant

Après le paiement des droits d'inscription, vous avez reçu votre carte d'étudiant. Il est très important que vous vérifiez les différentes mentions qui y sont reprises.

Si vous constatez une erreur, faites une demande de modification directement sur votre portail sous la rubrique « mon secrétariat virtuel », « mes données personnelles ».

Activer votre ULB ID personnel

Tout étudiant (pré) inscrit à l'ULB reçoit une adresse e-mail délivrée par l'Université ainsi qu'un accès à toute une série de fonctionnalités décrites ci-dessous. Il est indispensable que l'étudiant active ce ULB ID pour obtenir un accès aux canaux officiels de communication de l'Université que sont le portail MonULB, l'Université Virtuelle et son adresse électronique ULB.

Les étudiants de l'Université ont accès aux ordinateurs dans les salles informatiques et dans les bibliothèques.

Pour activer votre ULB ID (votre compte utilisateur personnel), rendez-vous sur la page : www.ulb.be/tools/pam

Consulter le portail MonULB

Le portail MonULB est l'un des canaux officiels d'information et de communication vers l'ensemble des étudiants. Il vous permet d'accéder, à tout moment, à tous les services et à toutes les ressources de l'Université libre de Bruxelles. Vous y retrouverez aussi toutes les informations qui vous concernent directement (programme de cours, valves électroniques, horaires, e-mail, Université Virtuelle, secrétariat virtuel, accès aux ressources informatiques...). Sur cet espace en ligne qui vous est propre, vous pouvez également ajouter des pages pour les services qui vous intéressent plus particulièrement (bibliothèques, sports...).

Pour découvrir toutes les fonctionnalités de MonULB, rendez-vous sur monulb.be.

Attention, le login et le mot de passe permettant d'accéder au portail sont identiques à ceux de l'adresse e-mail ULB. Il est donc indispensable que votre adresse e-mail étudiant soit activée afin d'accéder à MonULB.

L'appli Mobile MonULB

L'ULB a développé une application maison à destination de ses étudiants ! Gratuite et téléchargeable sur l'App Store, Google Play et Windows Store. Elle permet notamment de consulter, de façon personnalisée, les horaires de cours et les annonces facultaires, de recevoir ses notes d'examens dès leur publication, directement sur smartphone ou sur tablette.

Consulter votre horaire de cours

Rendez-vous sur le portail MonULB :

Vous pouvez y consulter l'horaire de votre année d'études, d'un cours ou d'un enseignant (et plus particulièrement celui de votre «série» si vous êtes inscrits à des travaux pratiques). Vous pouvez également consulter votre horaire de cours personnel directement via MonULB.

ATTENTION : les horaires et locaux peuvent rencontrer des changements de dernière minute. Il est donc conseillé de vous connecter très régulièrement sur le portail...

Accéder à l'Université Virtuelle (UV)

L'Université Virtuelle (uv.ulb.be/) est le campus virtuel officiel de l'ULB, où vous trouverez toutes les informations et documents (notes de cours, exercices, tests en ligne, tutoriels, podcasts, MOOCs...) liés à vos cours. Pour vous connecter, il vous suffit d'utiliser votre NetID (votre identifiant numérique ULB). Une fois connecté, vous aurez automatiquement accès à la liste de vos cours.

Attention, les matériaux hébergés au sein de l'UV sont protégés par le droit d'auteur. Veillez à ne pas les diffuser sur Internet (sur les réseaux sociaux par exemple) sans autorisation du titulaire, et ce d'autant plus que certains réseaux sociaux (comme Facebook) revendiquent des droits sur les données qui y sont publiées !

Consulter vos fiches de cours

Les «fiches cours» répondent au décret du 7 novembre 2013, lequel exige — dans un souci de transparence vis-à-vis de l'étudiant qui construit son programme progressivement — que chaque unité d'enseignement au sein d'un programme soit décrite de la façon la plus complète possible, avec une série d'informations allant de l'intitulé de cours aux modes d'évaluation, etc.

Ces informations sont également très utiles pour l'étudiant en mobilité qui construit son «learning agreement» avant son déplacement et qui a donc besoin de connaître ces éléments bien avant celui-ci.

Pour consulter ces fiches, rendez-vous sur l'offre de formation en ligne (www.ulb.be/programme). Chaque intitulé de cours est cliquable et vous donnera accès aux informations décrites plus haut.

NB: Nous vous invitons vivement par ailleurs à assister :

- à la Semaine d'accueil pour les nouveaux étudiants (SANE) qui est organisée du lundi 13 au vendredi 17 septembre sur tous les campus de l'Université. Vous y recevrez une série d'informations pratiques et utiles pour votre nouvelle vie d'étudiant. Vous trouverez plus de détail en visitant ce lien: www.ulb.be/sane
- à la première journée de cours qui est fixée au lundi 13 septembre.

Que pouvez-vous faire pour nous aider à améliorer la qualité de nos services ?

Nous vous invitons à répondre à l'enquête « nouveaux étudiants - votre entrée à l'université »



Tout au long de votre parcours à l'Université, vous serez invités à participer à des enquêtes qui ont pour objectifs d'améliorer votre parcours. Vous serez prévenus par mail et via l'espace dédié aux enquêtes menées par l'ULB sur la vie à l'Université.

Deux exemples :

- En tant que nouveaux étudiants à l'ULB, votre expérience nous intéresse déjà ! Nous vous invitons à répondre à l'enquête « votre entrée à l'Université » qui vous sollicitera 10 à 15 minutes. Cette enquête vise à mieux comprendre comment avez-vous choisi vos études ? Quelles sont les activités qui vous ont aidé dans ce processus de choix ? Comment vous y êtes-vous préparés ? ... Des questions porteront aussi sur votre parcours antérieur et celui des membres de votre famille. Vos réponses à ces questions sont importantes car elles nous permettent d'adapter notre système d'informations et les aides offertes aux étudiants.
- Vous serez sollicités dans le cadre de l'évaluation institutionnelle des enseignements par les étudiants. Cette enquête a lieu dès que les enseignements sont terminés, après les sessions de janvier et de juin. Chaque étudiant répond anonymement à un questionnaire pour chaque enseignement auquel il a participé, pour donner son appréciation sur les méthodes pédagogiques, sur les contenus, sur les méthodes d'évaluation. Après analyse, les résultats sont envoyés à chaque enseignant et assistant concernés et à la commission pédagogique de votre faculté (à laquelle des représentants étudiants participent). Il est essentiel que les étudiants et les enseignants y participent afin d'améliorer la qualité des enseignements donnés.

Pour l'ensemble de ces enquêtes, nous vous donnons RDV sur www.monulb.be pour accéder aux enquêtes vous concernant.

Que devez-vous savoir ? Vos droits et vos obligations

Règlement général des études et de discipline

Nous vous rappelons que vous vous êtes engagé à prendre connaissance du Règlement général des études. Celui-ci est consultable via le lien suivant : www.ulb.be/fr/documents-officiels/reglement-general-des-etudes

Problème disciplinaire, fraude, plagiat ? Le règlement de discipline de l'Université est explicite, des sanctions sévères peuvent être prises. Nous vous invitons à consulter ce règlement via le lien suivant : www.ulb.be/fr/documents-officiels/reglement-de-la-commission-de-discipline-relative-aux-etudiants

NB : Concernant le plagiat, un didacticiel de sensibilisation créé par les Archives & Bibliothèques de l'ULB est à votre disposition : bib.ulb.be/version-francaise/navigation/support/boite-a-outils/evitez-le-plagiat

Par ailleurs, tout étudiant devra se conformer aux dispositions sécuritaires

relatives aux activités d'apprentissage auxquelles il participe. Dans le cadre d'un stage, d'une mobilité, d'une activité organisée en dehors des murs de l'Université, l'étudiant se conformera aux dispositions réglementaires du partenaire.

Charte pédagogique

La charte pédagogique de l'ULB (2012) décrit l'idéal vers lequel l'ULB souhaite tendre en matière d'enseignement. Elle est composée de 3 parties : la première énonce les finalités de l'enseignement à l'ULB, définissant le profil de l'étudiant que l'université a pour ambition de former ; la seconde se penche sur les droits et les devoirs des enseignants ; la dernière enfin porte sur les droits et les devoirs des étudiants.

La charte pédagogique (www.ulb.be/fr/charte-pedagogique-de-l-ulb) est disponible en français et en anglais.

Paiement des droits d'inscriptions

Le paiement des droits d'inscription doit être effectué le plus rapidement possible après validation de l'inscription.

Les délais sont les suivants :

- Un montant de 50 euros est nécessaire pour confirmer l'inscription et doit être réalisé au plus tard le 31 octobre 2021. Les attestations d'inscription ne seront ainsi disponibles sur le portail — et la carte d'étudiant envoyée par courrier postal — qu'après réception du paiement de ce montant.
- le paiement du solde doit être réalisé pour le 1er février 2022. En cas de non-paiement à la date limite : vous n'aurez pas accès aux notes des examens ou ne serez pas, le cas échéant, délibéré.e; vous n'aurez plus accès à aucune activité d'apprentissage ni d'évaluation pour l'année académique en cours; aucun crédit ne sera acquis et l'année sera comptabilisée comme un échec dans votre cursus ; le solde des droits d'inscription restera dû à l'Université et aucune inscription ne sera possible l'année suivante dans aucun établissement d'enseignement supérieur sans règlement de la dette au préalable.

Les règles applicables aux étudiants boursiers sont décrites à la rubrique Service social étudiant.

Documents d'information, formulaires et attestations

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents officiels de l'Université (conseil d'administration, règlements généraux, calendriers académiques, élections...) en visitant la page: www.ulb.be/fr/gouvernance/documents-officiels-1

Attestations

Les attestations d'inscription dont vous avez besoin en début d'année pour diverses procédures administratives (transports, mutuelles, allocations familiales) seront disponibles directement dans votre portail étudiant MonULB onglet « Mon secrétariat virtuel » -> « Mes attestations & carte étudiant provisoire » dès le paiement des 50 euros nécessaires à la confirmation d'inscription.

Vos relevés de notes et les attestations de réussite de cycle seront également disponibles directement dans MonULB après les délibérations.

Pour les autres types d'attestations, vous trouverez tous les renseignements utiles sur la page www.ulb.be/fr/inscriptions/attestations.

Procédures pouvant être effectuées après l'inscription principale

Certaines procédures peuvent être effectuées en début d'année après votre inscription principale (modification d'inscription, inscription complémentaire, allègement...). Vous trouverez toutes les informations sur ces diverses procédures sur la page www.ulb.be/fr/inscriptions/gerer-mon-inscription.

Nous vous invitons également à consulter la rubrique «Mes Documents» dans votre portail MonULB.

Enfin si vous avez des questions, si quelque chose ne vous semble pas clair, vous trouverez les réponses aux questions les plus couramment posées en consultant notre support FAQ (<https://support.ulb.be/fr/web/support/registrations>).

Délibérations et proclamations des résultats

Les autorités académiques constituent un jury pour chaque cycle d'études.

Celui-ci est chargé de proposer et valider les programmes individuels de l'étudiant tout au long du cycle, de sanctionner l'acquisition des crédits, de proclamer la réussite d'un programme d'études et de conférer le grade académique qui sanctionne le cycle correspondant.

Le jury délibère sur base des évaluations portant sur les acquis de chaque étudiant pour chacune des unités d'enseignement suivies durant l'année académique. Le jury statue souverainement et collégalement. Ses décisions sont motivées. Les décisions du jury sont communiquées aux étudiants via leur portail Monulb. Sur simple demande après les délibérations, l'étudiant reçoit son relevé de notes. Les règlements d'évaluations et des jurys sont disponibles sur la page du Greffe : www.ulb.be/fr/documents-officiels/reglement-general-des-etudes

Maîtrise de la langue française

L'étudiant qui désire s'inscrire aux épreuves d'un master à finalité didactique ou de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur, et qui n'a pas obtenu son diplôme d'études secondaires ou un diplôme de l'enseignement supérieur dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français doit, à moins d'en être dispensé, réussir l'examen de maîtrise de la langue française.

Pour en savoir plus sur l'inscription, les modalités, les dates d'épreuves...mais aussi les dispenses, rendez-vous sur : www.ulb.be/fr/conditions-d-acces/maîtrise-de-la-langue-francaise-master

L'organisation de l'ULB

L'organisation et la gestion de l'ULB

L'article premier de ses statuts organiques stipule que l'Université libre de Bruxelles fonde l'enseignement et la recherche sur le principe du libre examen. Celui-ci postule, en toute matière, le rejet de l'argument d'autorité et l'indépendance de jugement.

L'article deux des mêmes statuts énonce que l'Université fonde son organisation sur la démocratie interne, l'indépendance, l'autonomie et la solidarité. La démocratie interne postule la garantie de l'exercice des libertés fondamentales à l'intérieur de l'Université et la vocation des corps constitutifs de la communauté universitaire à participer, avec pouvoir délibératif, à la gestion de l'Université et au contrôle de cette gestion.

Conformément à ces deux articles, la gestion de l'Université est basée sur le principe de **la participation active de chacune de ses composantes**.

L'Université est dotée d'organes centraux que sont, principalement, le **Conseil d'administration et le Conseil académique**. La **décentralisation académique** se fait par les facultés et entités d'enseignement et de recherche indépendantes, elles-mêmes dotées d'un Conseil facultaire, d'École ou d'Institut. Chacune de ces instances dispose de commissions consultatives d'avis. Des **représentants des étudiants** participent à tous les niveaux de pouvoir.

Une Assemblée plénière (rassemblant le Conseil d'administration et le Conseil académique) comptant 46 membres effectifs se réunit au moins une fois par an; elle approuve, entre autres, les comptes annuels et le rapport d'activités de l'Université.

Le Conseil d'administration et le président du CA

Présidé depuis le 1er janvier 2016 par Pierre Gurdjian, le Conseil d'administration a en charge la gestion générale de l'Université, de ses finances, de son patrimoine et de ses infrastructures. Il établit le budget et les comptes annuels et fixe le cadre des personnels et des services. Il est composé de vingt membres, dont quatre étudiants et trois personnes représentatives de la vie sociale, politique, économique et culturelle du pays ayant témoigné de leur attachement à l'ULB. Le recteur y siège également.

Les membres du Conseil d'administration élisent le président du CA en dehors des membres de la communauté universitaire employés à plus d'un tiers par l'institution. Le mandat du président est de quatre ans, renouvelable une fois pour une même durée.

Le Conseil d'administration s'est constitué des commissions permanentes à compétence d'avis, dont la Commission des affaires sociales étudiantes (CASE) et la Commission culturelle (COCU). Il dispose également d'assemblées compétentes en matière informatique (le Conseil des besoins applicatifs – CBA et le Conseil de l'infrastructure informatique – C2I) et pour les infrastructures (Commission de la programmation et des investissements). D'autres instances existent encore. Toutes effectuent un travail préparatoire d'instruction de dossiers et de propositions de décisions. Le Conseil d'administration désigne la directrice générale ou le directeur général, assurant la direction de l'administration de l'Université, que celle-ci relève des facultés et entités ou des départements généraux. Ce poste est actuellement occupé par Mme Isabelle Mazzara.

Le Conseil académique (COA) et le recteur

Présidé actuellement par la rectrice, Annemie Schaus, le Conseil académique définit et exécute la politique académique et scientifique de l'Université : enseignement, recherche, relations internationales, formation continue, etc. Il nomme aux emplois du corps académique et du corps scientifique. Il est composé de vingt-six membres, dont six étudiants.

Le Conseil académique est également doté de **commissions permanentes à compétence d'avis**, dont le Conseil des études, le Conseil de la recherche et le Conseil des relations internationales. Il dispose également d'un Conseil de l'information documentaire et d'autres instances. Toutes exercent les mêmes fonctions de préparation de dossiers dans les matières qui les concernent. Le recteur ou la rectrice est élu par le corps académique pour une durée de quatre ans. Son mandat peut être renouvelé une fois, pour une même durée. La dernière élection a eu lieu au mois de septembre 2020. La nouvelle rectrice, Annemie Schaus, succède à Yvon Englert et est entrée en fonction à la rentrée académique de septembre 2020. Elle est issue de la Faculté de Droit et de Criminologie, qui relève des sciences humaines. La rectrice est l'autorité disciplinaire du corps académique, du corps scientifique et des étudiants. Une nouvelle élection se tiendra en 2024. Conformément aux statuts organiques, Mme Schaus pourra briguer un second mandat. «Selon le principe de l'alternance, tout candidat concurrent éventuel devra être issu d'une faculté des Sciences exactes.»

Les Conseils facultaires et les doyens

L'ULB comprend douze facultés et entités : Philosophie et Sciences sociales, Lettres, Traduction et Communication, Droit et Criminologie, Solvay Brussels School of Economics and Management, Sciences psychologiques et de l'éducation, Architecture La Cambre Horta, Sciences, École polytechnique de Bruxelles, Médecine, Pharmacie, Sciences de la motricité et École de Santé publique.

Dans les limites fixées par le Conseil d'administration et le Conseil académique, elles sont gérées par un Conseil facultaire, d'École ou d'Institut, présidé par un doyen (ou un président). La composition de ces organes est semblable à celle du CA et du COA, avec des représentants de tous les corps, dont des étudiants. Comme au niveau central, ces conseils disposent de commissions facultaires consultatives.

Pour être complet, mentionnons l'École interfacultaire de bioingénieurs (rattachée aux facultés des Sciences et de Polytechnique), ainsi que l'Institut d'Études européennes.

La participation étudiante et les élections

Depuis 1968, dans un souci de démocratie, les étudiants participent aux structures de décision de l'Université. Ils désignent, via le Conseil des étudiants, des membres appelés à siéger au Conseil d'administration et au Conseil académique et, par extension, dans les commissions d'avis. Ils élisent également des représentants dans les Conseils facultaires, d'École ou d'Institut.

Cette participation à la gestion de l'institution, avec voix délibérative, est un moyen idéal pour les étudiants de comprendre que la liberté s'associe nécessairement à la responsabilité. Des candidatures sont attendues pour chaque niveau de pouvoir. Les différentes élections ne sont valables que si un seuil minimum de participation est atteint.

Votre vote est indispensable à chaque élection

Une représentation étudiante est également assurée au niveau de la Communauté française (qui légifère en matière d'enseignement) par des organisations qui fédèrent diverses organisations locales. Une seule est actuellement reconnue: la Fédération des étudiants francophones (FEF).

FEF: www.fef.be

Organisation des études à l'ULB

« Décret Paysage » en Communauté française : bon à savoir

En novembre 2013, le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un décret redéfinissant l'enseignement supérieur en Communauté française, encore appelé « décret Paysage ». Au-delà de modifications relatives aux structures institutionnelles de l'enseignement supérieur (création de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, également dénommée ARES, chargée de coordonner l'enseignement supérieur, en Communauté française, création de 5 « pôles géographiques »), le décret Paysage définit une nouvelle organisation des études passant d'un système organisé en années d'études à un système fonctionnant par accumulation de crédits.

Ce décret poursuit le processus entamé il y a plus de 15 ans par le décret dit « de Bologne », qui harmonisait le fonctionnement de l'enseignement supérieur au niveau de l'espace européen. L'objectif poursuivi : harmoniser l'ensemble des systèmes universitaires et faciliter ainsi la mobilité des étudiants et des diplômés à travers l'espace européen.

Le décret Paysage ne change pas la structure des études qui restent organisées en 3 cycles – Bachelier, Master, Doctorat – ni la mesure de la charge de travail des étudiants qui reste exprimée en crédits – un crédit représentant forfaitairement une charge de 30 h consacrées à différentes activités d'apprentissage, que ce soit la participation à un cours magistral, une séance de laboratoire, des travaux en bibliothèques ou une étude personnelle.

En quelques mots

Une année d'études pour un étudiant à temps plein représente 60 crédits (c'est-à-dire une charge moyenne de 1800 heures de travail).

Les cursus initiaux sont constitués de deux cycles :

- le premier de 180 crédits conduit au titre de Bachelier.

Cette formation de base offre une approche générale de la discipline et vous permet de développer les capacités d'autonomie, d'esprit critique, de créativité... propres à la formation universitaire. Ce titre n'est pas professionnalisant.

- le second de 120 crédits conduit au titre de Master (avec l'exception des titres de médecin et médecin vétérinaire obtenus après un second cycle de 180 crédits et de plusieurs Masters organisés en 60 crédits).

Au cours du Master, vous approfondissez les connaissances acquises en Bachelier et choisissez une spécialisation. Le Master peut éventuellement comporter une finalité : didactique si vous vous destinez à l'enseignement ; approfondie pour vous mener vers le secteur de la recherche scientifique ; et enfin, spécialisée pour aborder le monde professionnel.

Le programme de Master comprend un mémoire, travail personnel de fin d'études valorisé pour 15 à 30 crédits. Un diplôme de premier cycle dans une discipline vous permet d'accéder directement au Master de la même discipline, mais d'autres parcours sont possibles à l'issue de vos études de premier cycle. Un vaste choix de nouvelles orientations s'offre à vous.

Comment ça marche ?

Pour chaque cursus de premier ou de second cycle, les autorités académiques définissent un programme d'études. Celui-ci comprend des enseignements obligatoires et, éventuellement, des enseignements au choix de l'étudiant. Chaque cours (désigné maintenant par le vocable UE pour Unité d'Enseignement) est caractérisé par un nombre de crédits qui représente la charge de l'étudiant.

À l'ULB, toutes les UE ont un poids de 5 ou multiple de 5 crédits, exception faite des programmes organisés avec des partenaires extérieurs à l'université. Pour chaque UE réussie, vous vous verrez attribuer un nombre de crédits correspondant au poids de cette UE. Lorsque vous aurez accumulé suffisamment de crédits (au moins 180 pour le premier cycle, 120 pour le second, dont l'ensemble des UE obligatoires du programme) le jury délibérera et vous délivrera le diplôme correspondant.

Il est également important de savoir que le programme d'un étudiant qui s'inscrit pour la première fois à un premier cycle correspond obligatoirement aux 60 premiers crédits du programme d'études du cycle, sauf allègement éventuel. Ce n'est que lorsque vous aurez réussi au moins 45 crédits de cette première année que vous serez autorisé à poursuivre dans le cursus.

Dans ce système d'accumulation de crédits, le programme annuel de l'étudiant (PAE), au-delà de la première inscription dans le cycle, sera constitué des UE qu'il n'aurait pas réussies et qu'il doit représenter, ainsi que des UE disponibles en tenant compte bien évidemment de ce qu'il a déjà appris (la progression dans les apprentissages fait que certaines UE constituent des prérequis à d'autres, c'est-à-dire qui doivent être acquises préalablement). De manière générale, le programme annuel de l'étudiant est constitué d'une liste d'UE totalisant 60 crédits, à l'exception des étudiants en année terminale de cycle, en répétition de la première année du premier cycle ou en contrat d'allègement, validée par le jury du cycle auquel il est inscrit.

Et après ?

À la suite des études, une fois votre Master en poche, il est envisageable d'acquérir une qualification plus approfondie en poursuivant un Master de spécialisation, études de second cycle en 60 crédits minimum.

Les étudiants qui le souhaitent peuvent également compléter leur formation par un troisième cycle de Doctorat.

| | |
|--|---|
| BACHELIER | Un premier cycle de transition de 180 crédits mène au grade académique de bachelier (BA) |
| MASTER | Un deuxième cycle professionnalisant mène au grade académique de master (MA) 120 crédits à l'exception du master de médecine ou médecine vétérinaire en 180 crédits. |
| MASTER de spécialisation | Études spécifiques de deuxième cycle de 60 crédits au moins, complétant une formation préalable de master |
| FORMATION DOCTORALE et DOCTORAT | Les études de troisième cycle comprennent les formations doctorales et les travaux relatifs à la préparation d'une thèse de doctorat pour un forfait de 180 crédits |

Les Services aux étudiants

A-Votre campus, au quotidien

S'installer, s'inscrire

Même après l'inscription, le Service des inscriptions vous est encore utile : édition d'attestations, demande de remplacement de carte d'étudiant perdue, modifications ou abandons d'inscription, inscription au jury universitaire de la Communauté française, sont quelques-unes de ses attributions.

Service des inscriptions

Campus du Solbosch, Bâtiment S, niv. 4, Avenue Buyl 87A, 1050 Bruxelles
(Entrée par le hall d'accueil et des inscriptions). Tél. : 02 650 20 00
e-mail : inscriptions@ulb.be

Campus et accès en transports en commun

L'ULB est localisée sur différents sites ou campus à Bruxelles et en Wallonie. Vous trouverez ci-après une description de chacun d'entre eux, ainsi que les liens reprenant des plans dynamiques et les transports en commun qui vous y emmènent.

Accéder aux auditoires

Les auditoires sont référencés comme suit :

Nom du campus — Nom du bâtiment — Nom de la porte d'entrée du bâtiment — Niveau — N° de la porte.

Par exemple :

S.U.D2.120 : **S.** pour Solbosch, bâtiment **U**, porte **D**, niveau **2**, porte **120**.

Certains auditoires portent des noms qui honorent une personnalité. Ils figurent entre parenthèses sous le numéro de salle.

Campus du Solbosch :

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/solbosch

Le Solbosch est le campus principal de l'Université. Il abrite notamment l'administration et les services généraux. On y trouve également la plupart des facultés de sciences humaines, l'École polytechnique de Bruxelles, la grande bibliothèque des sciences humaines et, parmi les musées de l'ULB, le musée de zoologie, l'Espace Allende, le musée de minéralogie et le musée De Ghelderode.

Campus de la Plaine :

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/plaine

Le campus de la Plaine est situé à moins d'un kilomètre du campus du Solbosch. La Faculté des Sciences et la Faculté de Pharmacie y sont installées. On y trouve aussi les experimentariums de physique et de chimie, le musée des plantes médicinales et de la pharmacie.

Campus Erasme :

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/erasme

Le campus Erasme abrite l'Hôpital Erasme et le Pôle Santé, c'est-à-dire la Faculté de Médecine, l'École de Santé publique et la Faculté des Sciences de la Motricité (la Faculté de Pharmacie se trouvant encore à l'heure actuelle à la Plaine). S'y trouvent également l'École d'infirmier(es) (avec la Haute École libre de Bruxelles Ilya Prigogyne), le musée de la médecine et le musée d'anatomie et d'embryologie humaines.

ULB-Flagey

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/flagey

ULB-Flagey abrite une partie des activités et enseignements de la Faculté d'Architecture (La Cambre-Horta).

ULB-Uccle

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/uccle

ULB-Uccle accueille l'École de Traduction et Interprétation ISTI -Cooremans de la Faculté de Lettres, Traduction et Communication.

Campus de Charleroi — Gosselies

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/gosselies

Le campus situé sur le site de l'Aéropole de Gosselies accueille le **Biopark Charleroi Brussels South**. Il regroupe des instituts de recherche universitaire, des plateformes technologiques, des entreprises, des structures de valorisation et d'incubation de la recherche ainsi qu'un centre de formation dans le secteur biomédical. Il abrite notamment l'Institut de biologie et de médecine moléculaires (IBMM), l'Institut d'immunologie médicale (IMI), le Centre de microscopie et d'imagerie moléculaire (CMMI), le Laboratoire de biotechnologie végétale (LBV), plusieurs spin-offs, un incubateur (i-tech Incubator) et le centre de formation Biopark Formation.

Campus de Charleroi — Ville-Haute

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/charleroi-ville-haute

Depuis septembre 2015, l'ULB s'est installée sur ce campus au sein du Centre **Universitaire Zénobe Gramme** pour développer progressivement sur ce nouveau campus ses activités d'enseignement, de recherche, de formation et de diffusion de la culture scientifique.

Accès

À pieds

Les sites de l'ULB sont accessibles à pied et de nombreuses zones à l'intérieur des campus sont piétonnes.

À vélo

- Tous les campus de l'ULB sont dotés d'infrastructures vélos. Les parkings sécurisés du Solbosch et de la Plaine sont accessibles aux étudiants de l'ULB, et des parkings couverts et de simples U sont libres d'accès aux visiteurs sur chaque campus.
- Besoin d'un vélo occasionnellement ? Empruntez un Villo, une réduction est offerte à tous les membres de l'ULB sur leur abonnement annuel à Villo. Plusieurs stations se trouvent à proximité des campus bruxellois.
- Retrouvez sur le portail MonULB toutes les informations les informations cyclistes, les évènements dédiés, et la mailing-list « Vélo campus »

En transports en commun

Tous les campus de l'ULB sont desservis par les services de transports en commun (STIB, TEC, De Lijn).

Une réduction est offerte aux étudiants jusqu'à 24 ans sur l'abonnement annuel STIB (52€/an).

En voiture ou à moto

- Les campus de l'ULB disposent d'espaces de stationnement accessibles uniquement aux étudiants de niveau master. Pour toutes les informations concernant les modalités d'accès aux parkings, consultez la page stationnement : www.ulb.be/fr/plans-et-acces/stationnement
- Tous les membres de l'ULB bénéficient d'avantages et de tarifs préférentiels pour l'utilisation de voitures en libre-service Zen Car et Zipcar.
- Envie de covoiturer ? L'ULB est affiliée à Commuty, qui vous propose de trouver des partenaires au sein de l'ULB pour effectuer vos trajets quotidiens. L'inscription est gratuite et réservée aux membres de l'ULB.

Accès PMR (personnes à mobilité réduite)

L'ULB s'est engagée à aménager l'espace public des campus afin d'assurer une accessibilité et un confort à tous les utilisateurs, dont les personnes à mobilité réduite (PMR). Des places de stationnement dédiées, des rampes, des plateformes élévatrices, et des ascenseurs facilitent l'accès aux bâtiments.

Deux services sont également à votre disposition pour toute demande d'informations et d'accompagnement: le SIPP (Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail) et la Cellule EBS-ESH.

Plus d'informations concernant l'accessibilité et services adaptés :

www.ulb.be/fr/plans-et-acces/accessibilite-pour-tous

NB: dans le courant de l'année académique 2021-2022, les plans actuels seront remplacés par des nouveaux plans (Signal 2), l'Université ayant complètement revu la présentation de ceux-ci pour améliorer la lisibilité et la mobilité sur nos campus.

Retrouvez l'ensemble de ces informations et bien plus en visitant : www.ulb.be/fr/plans-acces

Se loger

Se loger à l'ULB

L'ULB met tout en œuvre pour contribuer à votre réussite, et s'engage à vous accueillir dans les meilleures conditions en offrant un grand nombre de possibilités de logements universitaires et privés, sur et hors campus. Les prix varient, entre autres, suivant l'aménagement et le confort. L'Office du Logement de l'ULB centralise toutes les offres, informe sur les conditions et usages de location et se tient à votre disposition pour vous aider à orienter vos recherches.

Quel type de logement choisir ?

Chambres (ou kots) en résidences universitaires, en internat, en communautaire, chambres « flat », appartements meublés ou non, studios, appartements ou maisons à partager, logements intergénérationnels, ou pour personnes à mobilité réduite...

Tous les renseignements se trouvent sur le site www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/logement

Office du Logement

Campus du Solbosch

Bâtiment F1, Avenue Paul Héger 22, 1050 Ixelles

Tél. : 02 650 21 73 — e-mail : office.du.logement@ulb.be — www.ulb.be/logements

Se restaurer, partager des espaces de convivialité

Restaurants et commerces

Il y a plusieurs restaurants universitaires sur les principaux campus de l'ULB qui pratiquent des prix très démocratiques, tout en offrant une carte variée. Pour pouvoir bénéficier du tarif étudiant, il vous suffira de présenter votre carte étudiant à la caisse. Vous trouverez aussi, en fonction du campus où vous vous situez, plusieurs sandwicheries, ainsi que des commerces privés : snacks, librairies, papeterie, photocopies, agence de voyages, et un magasin Oxfam (au Solbosch), sans compter les commerces aux alentours.

Restaurants universitaires

Localisations, menus de la semaine, etc. : www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/alimentation-commerces-et-marches

Protection, urgences, sécurité informatique, assurances et protection des données

La sécurité (Service Protection et Sécurité & objets perdus)

Penser aux autres, c'est penser à soi... et vice-versa! En cas de problème, ayez le bon réflexe : vous subissez ou constatez un problème médical, un accident grave, un incendie, une agression, trouvez un objet suspect, un objet perdu... ? Tout événement de ce genre est du ressort du Service protection et sécurité.

Numéros d'appels d'urgence (depuis des postes téléphoniques internes et à partir des bornes SOS) :



7 pour les campus du Solbosch, de la Plaine, et de Charleroi

22 pour le campus Erasme

112 pour les autres campus.

Depuis un Gsm : 02 650 26 14

Bornes SOS

Pour toute information sur ces bornes et la sécurité sur les campus :

Service Protection et Sécurité

Campus du Solbosch, Avenue Buyl 157, (administration) et **121 (dispatching 24h/24h)**, 1050 Bruxelles, Tél. : 02 650 26 14

e-mail : sps@ulb.be.

www.ulb.be/fr/secours-securite/protection-et-securite

Sécurité informatique

La protection de vos données personnelles est prioritaire pour l'ULB. Vous pouvez vous aussi y contribuer en adoptant quelques mesures simples de sécurité :

- **apprenez à reconnaître les emails frauduleux :**
- on vous presse (notion d'urgence) de cliquer sur un lien ou d'ouvrir une pièce jointe, sous peine d'avoir à subir des conséquences désagréables ? Assurez-vous qu'il ne s'agit pas de phishing (hameçonnage). L'ULB ne vous enverra jamais de message vous demandant vos identifiants et/ou mots de passe. Ne les communiquez jamais à qui que ce soit ;
- le message est laconique et vous invite à ouvrir une pièce jointe pour prendre connaissance du contenu ? Méfiez-vous, il s'agit peut-être d'un virus. En cas de doute, n'ouvrez pas la pièce jointe et ne répondez pas au message. Contactez l'expéditeur par téléphone pour vérification ;
- vérifiez l'adresse email qui se cache derrière le nom de l'expéditeur: tous les emails officiels de l'ULB proviennent d'une adresse @ulb.be, @ulb.ac.be ou, parfois, d'une adresse @vub.ac.be ou vub.be. Cette vérification ne garantit pas à 100% que l'email n'est pas frauduleux, mais limite néanmoins les risques..
- vérifiez que l'adresse du lien pointe bien vers une page ULB (www.ulb.be/page_xyz), soit en passant votre pointeur au-dessus du lien (pc), soit en appuyant longuement sur ce lien (smartphone).

Apprenez à utiliser judicieusement votre adresse email @ulb.be :

- utilisez exclusivement votre adresse email @ulb.be lors de vos échanges avec l'ULB ;
- limitez l'utilisation de votre adresse email @ulb.be à des fins académiques ;
- limitez le référencement de votre adresse email @ulb.be sur des sites extérieurs à l'ULB.

Protégez vos mots de passe :

- choisissez des mots de passe suffisamment robustes (mélangez des lettres – minuscules et majuscules –, des chiffres et des signes)
- ne les partagez jamais avec qui que ce soit ;
- évitez de n'utiliser qu'un mot de passe générique pour tous vos comptes informatiques (Google, Facebook, LinkedIn,...) et ne choisissez pas le même mot de passe pour un service extérieur à l'Université que pour un service interne à l'Université ;
- pensez à changer votre mot de passe de temps en temps ;
- installez une suite de protection sur votre ordinateur (la suite préconisée par l'ULB est McAfee Endpoint Security qui inclut, outre la protection antivirus normale, une protection contre les comportements malveillants ainsi qu'un module de contrôle Web) ;

Règlement général sur la protection des données

Le 27 avril 2016, le Parlement européen a adopté le Règlement général sur la protection des données. Ce règlement a pour objet de garantir la protection des personnes physiques à l'égard du traitement et de la libre circulation des données à caractère personnel. Il est entré en vigueur le 25 mai 2019 et tous les traitements de données personnelles effectués au sein de l'ULB sont désormais conformes aux dispositions de ce règlement.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter la Déléguée à la protection des données de l'ULB à l'adresse rgpd@ulb.be.

- **utilisez des mots de passe forts**, constitués au minimum de 8 caractères, de différents types : minuscules, majuscules, chiffres et caractères ;
- **ne choisissez jamais le même mot de passe pour un service extérieur à l'Université** (Gmail, Facebook, LinkedIn,...) **que pour un service interne à l'université** et pensez à en changer de temps en temps ;
- **installez un antivirus et un antispyware** sur votre ordinateur et configurez le scan antivirus automatique.

Le Service des assurances

Les étudiants en ordre d'inscription dans les registres de l'ULB sont assurés – dans les limites et conditions des contrats souscrits par l'Université – en accidents corporels pour l'ensemble des activités universitaires en responsabilité civile pouvant leur incomber sur la base de toutes législations ou réglementations belges ou étrangères du chef de dommages causés à des tiers par suite d'erreurs, négligences, omissions, imprudences ou autres similaires qui leur seraient imputables en assistance (maladie, accident et rapatriement), lors de séjours à l'étranger dans le monde entier pour les besoins de leurs activités universitaires. La couverture d'assurance en accidents corporels et assistance est complémentaire aux prestations légales de la mutualité.

Tel : 02 650 23 00, email : assurances@ulb.be

B – Des aides, tout au long de vos études

Se faire épauler

Le Service social étudiants (SSE)

Des difficultés pour payer votre minerval ? Des problèmes avec votre CPAS ? Connaître les possibilités de financement de vos études ? Vous cherchez un job étudiant ? Vous êtes perdu dans vos démarches administratives ?...

Pour toute difficulté ou question, le Service social étudiants vous accueille et vous accompagne durant toute l'année académique. Il peut vous écouter, vous informer sur vos droits et vous orienter vers les services adéquats. Il vous accompagne également dans vos démarches vis-à-vis d'organismes extérieurs (Fédération Wallonie-Bruxelles, CPAS, Allocations familiales...).

Le SSE peut vous octroyer une aide financière qui peut prendre différentes formes : intervention dans l'achat de vos supports de cours, réduction de loyer, prise en charge des frais de transports... Les demandes doivent être introduites via votre portail MonULB – Mon secrétariat virtuel – Ma demande d'aide financière.

Des réductions de minerval peuvent également être octroyées sous certaines conditions. Les demandes doivent être introduites du 23 août au 29 avril 2022. La prise de rendez-vous se fait via le portail MonULB – Mes paiements.

Service social étudiants

Campus du Solbosch, Bâtiment M, niveau 4, avenue Paul Héger 28, 1000 Bruxelles

Tél. : 02 650 20 14

e-mail : sse@ulb.be

www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/aides-financieres-sociales-et-inclusives

Étudiant.e.s transgenres

Le Service Social Étudiants met à disposition des étudiant.e.s transgenres une procédure leur permettant de faire reconnaître leur prénom usuel. À n'importe quel moment de l'année académique, il vous suffit de vous présenter sans rendez-vous à l'accueil du Service Social Étudiants.

Tél. : 02 650 20 14

e-mail : sse@ulb.be

www.ulb.be/fr/aides-financieres-sociales-et-inclusives/etudiant-e-s-transgenres

Étudiants à besoin spécifique

Les étudiants à besoin spécifique (en situation de handicap, de maladie ou de trouble des apprentissages, artistes ou sportifs de haut niveau, étudiants entrepreneurs) peuvent bénéficier d'un encadrement particulier.

N'hésitez dès lors jamais à frapper à la porte du service compétent pour poser vos questions et savoir si vous pouvez, vous aussi, bénéficier de tel ou tel avantage.

www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/accompagnement-des-etudiants-a-besoin-specifique

Étudiants en Situation de Handicap (Cellule EBS-ESH)

Vous désirez entreprendre ou poursuivre des études et vous avez des besoins spécifiques liés à une situation de handicap. Vous avez un trouble moteur, visuel, auditif, une maladie invalidante, un trouble spécifique des apprentis-

sages ou un trouble du comportement et pensez que cela peut avoir un impact sur vos études. Le cursus universitaire est le même pour tous. Mais, vous avez le droit à des aménagements raisonnables et à une aide spécifique en fonction de vos besoins. Demandez une reconnaissance de votre situation d'Étudiant à Besoin Spécifique (EBS) – étudiant en situation de handicap (ESH).

Infos : www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/accompagnement-des-etudiants-a-besoin-specifique

Accueil et Accompagnement des Étudiants à Besoins Spécifiques en Situation de Handicap

Campus Solbosch
Bâtiment E1.1.108
Avenue Buyl; 87A, 1050 Bruxelles
Tél. : 02 650 32 78
E-mail : ebs.esh@ulb.be

ULB Desk Refugees

L'ULB Desk Refugees accueille, informe et accompagne individuellement les étudiants réfugiés et demandeurs d'asile, dans l'ensemble de leurs démarches, avant, pendant et après l'inscription à l'ULB.

Il peut notamment vous soutenir dans les frais liés à vos études et vous permettre de bénéficier de cours de français.

Tél : 00 32 (0)2 650 22 21

Email : deskrefugees@ulb.be

<https://www.ulb.be/fr/aides-financieres-sociales-et-inclusives/welcome-desk-for-refugees>

Le Service InfOR-études

Les conseillers en information d'InfOR-études vous renseignent sur toute question relative à vos études, à la vie étudiante, aux services de l'ULB, à notre offre de formation, aux débouchés professionnels de nos filières... et ce, à tout moment de l'année.

Vous vous interrogez sur votre choix d'études ? Vous souhaitez vous réorienter ou encore être accompagné dans votre processus de choix de Master ? Notre équipe de conseillers en information et/ou (ré)orientation vous accompagne durant tout votre parcours académique.

InfOR-études

Campus du Solbosch, Bâtiment S Niveau 4 bureau S.4.102
Avenue Buyl, 87A 1050 Bruxelles (entrée par le hall d'accueil et des inscriptions)

Permanence et accueil des visiteurs :

- Du 1er juillet au 15 octobre : du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h

- Du 16 octobre au 30 juin : du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30 et le mercredi de 13h30 à 16h

Permanence téléphonique au 02 650 36 36. Du lundi au vendredi, de 13h30 à 16h

e-mail : infor-etudes@ulb.be — www.ulb.be/infor-etudes

Se soigner et s'épanouir

Le Service médical

Situé sur le campus du Solbosch, le Service médical de l'ULB vous propose des consultations de médecine générale (y compris les prises de sang) et spécialisée (dermatologie, gynécologie, psychiatrie, cardiologie, gastro-entérologie, médecine du sport). Il offre également un service de soins infirmiers et de kinésithérapie et ostéopathie. Ces consultations sont intégralement remboursées par votre mutuelle (à part l'ostéopathie). Horaire : du lundi au vendredi de 8h à 16h.

Service médical

Campus du Solbosch, Bâtiment M
Avenue Paul Héger 28, 1050 Ixelles, Tél. : 02 650 29 29
www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/sante-et-bien-etre

Sur le campus Erasme, en plus des consultations par les spécialistes à l'Hôpital Erasme, le poste de Consultation de médecine générale d'urgence (CMGU Erasme) vous propose des consultations de médecins généralistes, du lundi au vendredi de 18h à 23h (fermé week-ends et jours fériés) sans rendez-vous, avec la possibilité d'être examiné dans un délai très court (moins de 30 minutes d'attente en moyenne).

Campus Erasme – Bâtiment 15 (à côté des urgences de l'hôpital Erasme)
Route de Lennik 808 – 1070 Anderlecht — Tél: 02 555 34 05
<https://www.erasme.ulb.ac.be/fr/services-de-soins/services-medicaux/consultation-de-medecine-generale-d-urgence-cmgu>

L'asbl Aimer à l'ULB

Aimer à l'ULB est un centre de planning familial où vous trouverez toute l'année de l'information et où l'on vous recevra en consultation au sujet de la contraception, la grossesse, l'avortement, les infections sexuellement transmissibles (dépistage et traitement) ;

- des pilules du lendemain et des tests de grossesse ;
- des consultations psychologiques et psychothérapeutiques ;
- des consultations juridiques et de médiation familiale ;
- des activités de prévention concernant la vie sexuelle et affective.

Aimer à l'ULB est ouvert à toutes et tous et en toute confidentialité, du lundi au vendredi de 9h à 19h, et le samedi de 9h30 à 12h30, même pendant les congés scolaires.

Aimer à l'ULB

Campus du Solbosch, Avenue Jeanne 38, 1050 Bruxelles,
Tél. : 02 650 31 31, Fax : 02 649 86 47
www.aimerulb.be

PsyCampus

PsyCampus est un service de consultation psychologique qui vous accueille en cas de difficultés personnelles, familiales, ou en rapport avec la vie universitaire.

PsyCampus

Campus du Solbosch
Avenue Buyl 127, 1050 Bruxelles
Tél. : 02 650 20 25
e-mail : psycampus@ssmulb.be www.ssmulb.be/centre/psycampus — www.aimerulb.be

cash^e – le Centre d'accompagnement et de soutien dans les risques de harcèlement envers les étudiantes et étudiants

cash^e écoute, conseille, oriente et accompagne les étudiantes et étudiants face aux pressions psychologique, aux intimidations, aux violences sexuelles et sexistes, au harcèlement.

Tu vis des relations difficiles ou tendues avec un-e autre étudiant-e, un-e enseignant-e, un membre du personnel de l'ULB, ou un maître de stage et tu te rends compte que cela affecte ton bien-être ? Le Centre d'accompagnement et de soutien dans les risques de harcèlement envers les étudiantes et étudiants te propose un espace d'écoute confidentiel, totalement indépendant. Pour t'aider à y voir plus clair, mettre des mots sur ce qui se passe, sortir du silence et chercher les pistes qui peuvent répondre à tes besoins, renouer avec tes ressources, parce que tu en as, et choisir, en connaissance de cause, ce que tu vas mettre en place. Si tu le souhaites, nous pourrons t'accompagner dans la mise en pratique des actions choisies. Tu ne seras jamais obligé-e de passer par cash^e et aucune procédure ne sera entreprise sans ton consentement.

cash^e

Campus du Solbosch, Avenue F.D. Roosevelt 41 – bureau 2, 207 (NB : entrée par le 39), 1050 Bruxelles. Campus Erasme : dans le Bucopa, local
Tél.: 02 650 45 58 e-mail: cashe@ulb.be www.Ulb.be/cashe

Accueillir vos enfants

Les Crèches

L'Université met à disposition des étudiants un lieu d'accueil sur le campus du Solbosch pour leurs enfants de 2 à 36 mois. L'Hôpital Erasme accueille également les enfants de 0 à 3 ans. Les places sont attribuées en fonction des disponibilités, selon les critères de l'ONE.

Crèche de l'ULB

Campus du Solbosch
Bâtiment G

Avenue Depage 15, 1000 Bruxelles
e-mail : creche.solbosch@ulb.be ou ebs.parents@ulb.be

Tél. : 02 650 67 25 40 02 (secrétariat)

www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/accompagnement-des-etudiants-a-besoin-specifique

Crèche Erasme asbl

Campus Erasme

Bâtiment 6

Route de Lennik 808, 1070 Bruxelles

Tél. : 02 555 54 62

<https://www.erasme.ulb.ac.be/fr/a-propos-de-l-hopital/services-administratifs/creches>

Travailler

ULBJob

Garde d'enfants, cours particuliers, travaux de secrétariat, informatique... Cette plateforme centralise des offres d'emploi internes et externes pour les étudiants de l'ULB.

e-mail : ulbjob@ulb.be

www.ulb.be/fr/travailler-et-collaborer/job-etudiant

Tutorat (asbl Schola ULB)

L'Asbl Schola ULB recrute des Étudiant.e.s dès la BA1 afin d'animer des séances de tutorat. Il s'agit de soutien scolaire pour de petits groupes d'élèves du primaire ou du secondaire, dans des écoles de Bruxelles.

Si vous voulez vous engager en faveur de l'égalité des chances, rendez-vous sur son site et rejoignez en tant que volontaire un projet qui a du sens !

NB : les missions de volontariat sont défrayées et peuvent se cumuler avec un job étudiant.

Schola ULB, tél. : 02 650 36 44, e-mail : info@schola-ulb.be
Campus du Solbosch, Bâtiment S, niveau 5, Bureau S.5.102,
avenue Jeanne 44, 1050 Bruxelles
www.schola-ulb.be

C – Étudier, en mettant toutes les chances de son côté

Promotion de la réussite

À l'ULB, votre réussite est notre priorité. Une nouvelle manière de travailler, des quantités de matières plus importantes que dans l'enseignement secondaire, une autodiscipline à acquérir... Tous ces éléments, et d'autres encore, pourraient rendre votre travail d'étudiant un peu plus compliqué que ce que vous connaissiez jusqu'alors. Chaque faculté a développé de nombreux dispositifs d'aide et vous trouverez au sein de celles-ci, ou de façon centrale, des lieux ou des personnes qui vous orienteront au mieux parmi tous les moyens à votre disposition pour vous accompagner vers la réussite :

- Un service d'information et d'orientation,
- Des personnes ressources et des coachs facultaires,
- Des remédiations,
- Des guidances,
- Le centre de méthodologie universitaire (CMU),
- Des exercices en ligne pour réviser la matière vue dans l'enseignement secondaire,
- Un entraînement à la recherche documentaire (projet Sherpa) et un accompagnement dans vos recherches et travaux (service EUReeKA) dans les bibliothèques (voir ci-dessous),
- des cours de soutien en langues à la F9 Languages in Brussels (voir ci-dessous le Plan Langues)...

N'hésitez pas à contacter votre secrétariat facultaire ou le Service InfOR-études, ou à visiter la page www.ulb.be/fr/etudier/reussir pour connaître le détail de ces aides possibles.

Blocus assisté

Le Blocus assisté est un dispositif d'aide à la réussite à destination des étudiants de première année (de huit facultés) et qui a pour but d'aider à préparer la seconde session (étudiants assistants par matière/faculté qui répondent aux questions individuelles, donnent des séances collectives, donnent des examens blancs...). Ce dispositif est reconnu comme « guidance institutionnelle », financé en grande partie par l'Université et il est organisé par le BEA.

Notes de cours en ligne

L'ULB a été pionnière dans le domaine de l'e-learning en Communauté française en ouvrant son campus virtuel dès 1998. Depuis cette époque, étudiants et enseignants disposent d'un environnement centralisé, souple et simple à prendre en main, pour l'apprentissage en ligne ou le support à l'enseignement présentiel.

Le décret Paysage prévoit la mise à disposition par les universités, sur leur site intranet, d'un certain nombre de supports de cours (notamment, les syllabus).

À l'ULB, vous trouverez la copie électronique de ces supports sur l'Université

Virtuelle (voir page 9). Les documents présents dans le dossier intitulé « Supports de cours disponibles aux PUB » sont disponibles en version imprimée reliée aux Presses universitaires de Bruxelles (PUB) (www.pub-ulb.be + voir ci-après).

Si vous êtes boursier, vous pouvez bénéficier de la gratuité de ces supports de cours aux PUB. Il vous suffit de faire la demande d'une carte 'COF' auprès du Service social étudiants.

Accès aux salles informatiques

Les étudiants ont à leur disposition des salles informatiques, situées sur les campus du Solbosch, de la Plaine, Erasme et sur le site ULB-Flagey (Salles d'ordinateurs du Parc Didactique Informatique — PADI). Les conditions d'accès aux salles sont régies par un règlement général et pour certaines par des conditions supplémentaires.

padi.ulb.ac.be

Bibliothèques de l'ULB (Library & Learning Centers)

C'est en pensant à vos besoins en termes d'apprentissages que l'ULB est actuellement en train de déployer les Library & Learning Centers sur ses campus. Conçus comme de véritables lieux de vie adossés aux fonctions traditionnelles des bibliothèques, les Library & Learning Centers ne se contentent pas de vous donner accès à nos collections de documents, mais vous offrent également des infrastructures de travail et d'étude adaptées à vos pratiques. En outre, ils hébergent différents services de support qui vous accompagneront tout au long de votre parcours à l'ULB :

- **S&SAME** : comme son nom l'indique, S&SAME vous donne les premières clés pour vous orienter dans les bibliothèques et sur les différents campus, repérer vos locaux de cours, salles informatiques et tout autre service utile. Les équipes de S&SAME sont également à votre disposition pour vous aider à trouver l'horaire d'un cours, vous expliquer comment vous connecter au wifi, accéder à votre mail, à MonULB ou encore à l'Université Virtuelle. Enfin, S&SAME vous donne les indications utiles pour rechercher un livre ou un article spécifique, et assure le prêt de documents.

- **EUReeKA** : ce service vous aide dans vos recherches documentaires, qu'il s'agisse de trouver un article, un livre, ou de repérer les publications disponibles sur un sujet dans le cadre de la préparation de vos travaux. N'hésitez pas à vous présenter spontanément au service EUReeKA de votre bibliothèque en cas de difficulté. Le cas échéant vous serez orienté vers la guidance ou la formation documentaire adaptée à vos besoins. Vous y recevrez également les premières clés pour présenter une bibliographie cohérente, comprendre comment éviter le plagiat, ou encore télécharger, sauvegarder et/ou imprimer les documents que vous avez repérés.

- **Aide en ligne et tutoriels** : le service « Questions », vous permet d'obtenir des renseignements pratiques sur le fonctionnement des bibliothèques ou une première aide à la recherche de documents via un formulaire accessible sur le site bib.ulb.be.

Vous souhaitez vous former à la recherche documentaire à votre rythme, de chez vous ?

Suivez le cours en ligne gratuit **What's Up Doc.**

Formation documentaire pour tous,

Ce cours est proposé **deux fois par an** (en octobre et en février). Il s'étend sur **8 semaines** et vous permet de vous familiariser avec la **méthodologie de la recherche documentaire**, par des exercices dans des outils de recherche. Un **accompagnement** via un forum est organisé durant toute la période d'ouverture du cours.



- Enfin, un tutoriel en ligne permettant de préparer une recherche documentaire dans le cadre d'un mémoire (sciences humaines) est également disponible sur l'Université Virtuelle (dossier « Formations transversales »).

Des formations à la recherche documentaire en présentiel complètent l'offre d'accompagnement que nous vous proposons.

Outre les services d'aide décrits plus haut, les bibliothèques mettent à votre disposition **des espaces et des outils** pensés pour vous permettre d'étudier, préparer vos travaux ou tout simplement prendre connaissance des documents qui vous sont utiles dans des conditions optimales. Vous y trouverez notamment : des espaces aménagés afin que vous puissiez travailler ou étudier (individuellement ou en groupe), des séminaires et des salles de formation ; des PC pour la consultation des collections électroniques, un accès internet et un réseau wifi ; des scanners et/ou machines multifonctions (copies, impressions, scans).

Dans le cadre de vos études, vous serez amenés à vous documenter sur votre domaine et à faire des recherches bibliographiques pour vos travaux ou votre mémoire. Notre rôle est de veiller à vous fournir les documents imprimés ou électroniques qui vous seront utiles tout au long de votre parcours à l'ULB. Si le livre ou l'article que vous recherchez n'est pas accessible à l'ULB, n'hésitez pas faire appel à notre service de fourniture de documents pour obtenir des documents faisant partie ou non des collections des bibliothèques de l'ULB (service payant).

Les bibliothèques vous accueillent sur les campus :

Campus du Solbosch

Bibliothèques des Sciences humaines : Bâtiment NB, Tél. : 02 650 23 77

Bibliothèque des Sciences et Techniques : Bâtiment D, Avenue Depage 30, Tél. : 02 650 20 54

Bibliothèque de Droit : Bâtiment H, 2e niveau — Tél. : 02 650 39 25

Campus de la Plaine

Bibliothèque de Pharmacie : Bâtiment BC — Tél. : 02 650 51 48

Campus Erasme

Bibliothèque des Sciences de la santé : Bâtiments GE et D, Tél. : 02 555 61 70/46 89

ULB-Flagey

Bibliothèque d'Architecture : Place Flagey, 19 Tél. : 02 643 66 68

ULB-Uccle

Bibliothèque de Traduction et d'interprétation :
Rue Hazard, 34, 1180 Bruxelles, Tél. : 02 650 62 29

Pour toutes les bibliothèques : bib.ulb.be

Carte « de lecteur »... et « carte de paiement et d'accès »

Votre carte d'étudiant vous sert de « carte de lecteur ». Il existe par ailleurs une carte à puce anonyme, qui est une « carte de paiement et d'accès », en vente dans les bibliothèques. Vous pourrez l'utiliser pour diverses applications d'accès (bibliothèque des sciences de la santé, parkings, salles informatiques...) et pour le paiement des photocopies dans les bibliothèques.

Les lieux d'étude à votre disposition

Étudier dans de bonnes conditions de concentration n'est pas toujours chose simple. Consciente de ce problème, l'Université a multiplié les lieux collectifs où l'étude individuelle est possible au cœur du campus, dans la convivialité et le respect de ses condisciples. En plus des lieux disponibles toute l'année dans les bibliothèques, des salles d'étude supplémentaires sont donc ouvertes durant les périodes de blocus et d'examens.

Horaires et lieux: voir sur www.monulb.be et

<https://actus.ulb.be/fr/actus/covid-19-acces-aux-salles-detude-et-aux-salles-de-travail>

Le Plan Langues

Le Plan Langues constitue une belle opportunité que l'ULB propose pour aider ses étudiants en Bachelier dans l'apprentissage des langues: le néerlandais et l'anglais, qui sont insérés essentiellement dans les programmes de Bachelier. Pour permettre aux étudiants plus faibles de suivre avec profit ces enseignements, des cours de remise à niveau sont organisés gratuitement à la F9 Languages in Brussels, dès la rentrée en 1^{re} année du 1^{er} cycle.

www.ulb.be/fr/se-former/plan-langues

Les tables de conversation

Le CIDLV (Centre interfacultaire de didactique des langues vivantes) organise des tables de conversation en anglais, italien, espagnol, français et néerlandais selon le principe « 1 jour, 1 langue, pendant 1 heure ». Ouvertes à tous les membres de la Communauté universitaire, elles sont entièrement gratuites. Aucune inscription n'est nécessaire, il suffit de se présenter à l'heure de la table devant le local (les tables sont limitées à 12 personnes). Elles sont animées par des « native speaker » et les sujets de discussion sont déterminés d'après les centres d'intérêt des participants. Pour pouvoir profiter pleinement de ces tables de conversation, les participants doivent avoir, au minimum, un niveau A2 sur l'échelle du CECR (Cadre européen commun de référence pour les langues). <https://langues.ulb.be/fr/conversations>

Les tandems

Il s'agit d'un échange linguistique entre pairs qui permet de développer de manière originale vos compétences dans une langue étrangère grâce à des contacts privilégiés avec un(e) étudiant(e) dont la langue maternelle est celle dans laquelle vous désirez vous perfectionner. En retour, vous aidez votre « partenaire-Tandem » à s'améliorer dans votre propre langue maternelle. Comment? Vous organisez 15 rencontres de 2h avec votre partenaire et vous rédigez quelques travaux écrits. Un-e assistant-e vous suivra pendant tout votre parcours.

<http://tandems.ulb.be/>

Les cours de français langue étrangère (FLE)

Afin d'améliorer les connaissances linguistiques des étudiants internationaux, l'Université offre un large éventail de cours de français, avant la rentrée universitaire et pendant l'année académique.

www.ulb.be/fr/avant-les-etudes/cours-de-francais-pour-etudiants-et-etudiantes-non-francophones-remise-a-niveau-et-preparation-aux-etudes-universitaires

Les Archives et la Réserve précieuse

Les Archives de l'ULB rassemblent, traitent et conservent l'ensemble des documents officiels et administratifs de l'Université, ainsi que de très nombreux fonds historiques. La Réserve précieuse conserve livres et documents rares et précieux, relatifs notamment à l'histoire du livre et de l'imprimé, ainsi que les fonds d'archives de différents donateurs. Les Archives et la Réserve précieuse conservent aussi une importante collection d'œuvres d'art.

Les deux unités sont ouvertes à l'ensemble de la communauté universitaire.

mail : mgraye@ulb.be

Tél : 02 650 24 23

<https://musees.ulb.be/fr/archives-et-reserve-precieuse>

Les Éditions de l'Université de Bruxelles

Les Éditions de l'Université de Bruxelles publient, en poche et en grand format, des ouvrages de recherche, des manuels universitaires et des essais dans de nombreux domaines des sciences humaines et sociales, en droit de l'Union européenne.

Les ouvrages des Éditions sont en vente dans les principales librairies.

www.editions-universite-bruxelles.be

Les Presses universitaires de Bruxelles asbl (Librairies)

Les Presses universitaires de Bruxelles (PUB) publient, sous un nouveau format moins cher et plus écologique, des notes de cours (syllabus) réalisées en étroite collaboration avec les professeurs de l'ULB. Les trois librairies des PUB proposent les livres recommandés par les professeurs, les produits siglés ULB mais aussi toute une sélection d'ouvrages scientifiques, médicaux, juridiques, de sciences humaines, d'architecture ainsi que des romans.

Par ailleurs, les PUB développent actuellement un projet de syllabus électronique : le Syllabus21.

De plus, les PUB offrent un service d'impression de qualité pour les travaux personnels, mémoires, thèses, affiches...

Enfin, les PUB ce sont aussi 3 restaurants : l'Architecte à Flagey, Les Presses à Erasme et la Maison à l'UAE (La Plaine).

PUB

Campus du Solbosch

Bâtiment V
Avenue Paul Héger 42, 1000 Bruxelles
Tél: 02 649 97 80 (Solbosch)
e-mail: communication@pub-ulb.be
www.pub-ulb.be

Campus Erasme

Bâtiment F1
Route de Lennik 808, 1070 Bruxelles
T: 02 555 64 29 (ERASME)
e-mail: erasme@pub-ulb.be
www.pub-ulb.be

Campus Flagey

Faculté d'Architecture
19 Place Eugène Flagey
T: 02 648 34 36
email: flagey@pub-ulb.be
www.pub-ulb.be

Le Service de mobilité étudiante

Les programmes de mobilité étudiante vous permettent de passer tout ou partie d'une année académique dans une université étrangère en Europe, au Canada, au Japon, etc. C'est un moyen extraordinaire d'élargir votre horizon culturel et de perfectionner votre connaissance des langues.

Le Service de mobilité étudiante

Campus du Solbosch, Bâtiment S, niveau 5
e-mail: mobilite@ulb.be
www.ulb.be/fr/etudier/partir-ou-venir-en-echange

D – Vivre l'Université, intensément

S'informer

**Réseaux sociaux... actus & agenda... Esprit libre...
La Lettre aux étudiants... Events... Radio campus...**

Rendez-vous sur les réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, etc.

& actus & agenda : vous retrouverez, au quotidien, ce qui fait l'actualité institutionnelle de notre Université au travers de petites infos, de podcasts, de vidéos, et de liens divers et variés ! www.actus.ulb.be

Esprit libre est le magazine trimestriel de l'ULB (diffusé via des présentoirs sur les campus - également disponible en ligne). Il est le reflet du dynamisme de notre institution en matière de recherche, d'enseignement, d'événements et d'implication dans la société. actus.ulb.be/fr/magazine

Le webzine Prisme est un nouveau projet multimedia et participative, gratuite. Il traite d'enjeux de société dans leur complexité, en s'appuyant sur des expertises scientifiques et en donnant la parole aux jeunes. Dans ce premier numéro, les vaccins tombent le masque. actus.ulb.be/fr/magazine

La Lettre aux étudiants est un zoom mensuel sur l'actualité de nos campus, les infos pratiques utiles dans votre vie d'étudiant, etc. Elle est envoyée directement dans votre boîte mail.

Events est l'agenda papier de l'ULB (également diffusé sur les campus via les présentoirs). Il vous permettra d'anticiper les nombreuses activités (conférences, théâtres, expos, colloques, événements sportifs & fun...) qui jalonnent l'année académique.

Radio Campus est la radio de l'ULB qui émet sur le 92,1 FM. Elle donne notamment l'occasion aux étudiants de réaliser des émissions ou de présenter des journaux d'information. www.radiocampus.be

Radio campus

Campus du Solbosch, Bâtiment F1, niveau 5

Avenue Paul Héger 22, 1000 Bruxelles,

Tél. : 02 640 87 17

e-mail : info@radiocampus.be

www.radiocampus.be

S'impliquer

Le Bureau des étudiants administrateurs (BEA)

Le BEA représente les étudiants de l'ULB et défend leurs droits au sein de différents organes décisionnels. Il est l'interlocuteur des autorités académiques et de la Communauté française par le biais de la Fédération des étudiant(e)s Francophones (FEF — dont il est membre).

Il a également pour mission d'informer les étudiants sur leurs droits et de les soutenir dans des processus de recours éventuels — par exemple en matière d'inscription ou d'aide sociale.

Le BEA soutient également le développement de projets étudiants au sein de l'ULB et en subsidie régulièrement.

BEA

Campus du Solbosch, Avenue Héger 42, 1050 Bruxelles — U.B.2.169-171

Tél : 02 650 47 75 - e-mail: ulb.bea@gmail.com - Web : bea.ulb.ac.be

Les cercles et associations étudiantes

Des baptêmes à l'organisation de conférences, en passant par des projets solidaires, des séances de cinéma, ou autres activités, les cercles et associations étudiantes tiennent une part importante dans la vie à l'Université. Les activités folkloriques sont souvent drôles, jamais obligatoires. Près de 80 cercles et associations (interfacultaires, facultaires, de section, régionaux, politiques, étrangers et socioculturels) sont actuellement enregistrés par le Conseil d'administration de l'Université. Vous serez certainement contacté au cours de votre parcours par l'un ou l'autre de ces cercles : à vous de décider d'y prendre part !

Associations étudiantes

www.ulb.be/fr/l-universite/folklore-et-cercles-etudiants

Service Environnement et Mobilité

Le service Environnement et Mobilité pilote la politique de développement durable de l'ULB pour l'ensemble de ses sites.

Réduire son empreinte environnementale

Consommer durable

Des fontaines à eau accessibles à tous, des points de restauration proposant des options végétariennes, des marchés hebdomadaires de produits locaux et un magasin Oxfam (sur le campus du Solbosch).

Retrouvez plus de détail sur ce que l'ULB vous propose : www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/alimentation-commerces-et-marches

Biodiversité

Les potagers de l'ULB :

Les campus Solbosch et Erasme disposent chacun d'un potager géré par des étudiants. Ces projets participatifs soutiennent l'agriculture biologique et la préservation de la biodiversité : www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/biodiversite

Parcours arbres

Le campus du Solbosch abrite plus de 45 arbres remarquables. Ceux-ci sont signalés par des plaquettes explicatives. Le Service Environnement et Mobilité propose une carte dédiée permettant de découvrir le campus sous un nouveau jour.

www.ulb.be/fr/espaces-verts/parcours-arbres-du-solbosch

Filières de tri

À chaque déchet son recyclage ! 16 filières de tris existent à l'ULB. Des poubelles PMC, papier et tout venant sont installés dans et autour des bâtiments. Pour les autres types de déchets, des points de collecte dédiés existent.

Plus d'informations dans l'éco-guide des déchets :

www.ulb.be/fr/durabilite/communaute

Le Repair Café de l'ULB

Plutôt que jeter, pourquoi ne pas réparer ? Le Cercle Polytechnique organise chaque mois le Repair Café de l'ULB.

Retrouvez tous les Repair Cafés organisés en Belgique sur www.repairtogether.be/

Engagement : Le Student Green Office

À l'ULB, le développement durable est aussi l'affaire des étudiants. Le Student Green Office est une structure institutionnalisée, composée d'étudiants engagés pour une université durable. Son rôle est de mettre en œuvre des projets de développement durable et de sensibilisation sur les différents campus.

De nombreux projets ont été menés par le SGO : circuit de collecte de papiers pour servir de brouillon lors des blocus, campagnes de sensibilisations, événements cyclistes, journée annuelle de la durabilité...

Vous avez envie de vous impliquer ? Contactez-les !

Service Environnement et Mobilité

Tél : 02 650 38 17

www.ulb.be/fr/communaute/student-green-office

Se cultiver, se divertir

ULB Culture

ULB Culture programme, accueille et soutient des manifestations culturelles sur les principaux campus de l'ULB : expositions, théâtre, musique, ciné-club... Il organise également des ateliers culturels : chœur, orchestre, théâtre, cinéma et comédie musicale. ULB Culture loue ou met à disposition des infrastructures culturelles (Salle Delvaux et Salle de Répétition) ainsi qu'un piano de répétition. Il gère la principale salle d'exposition de l'Université, la Salle Allende.

ULB Culture propose une Carte ULB Culture, grâce à laquelle vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels chez ses partenaires culturels. Durant toute l'année, ainsi que la participation à des concours vous permettant de gagner des places gratuites. Vous recevez également une Newsletter trimestrielle par

laquelle vous restez informé de toutes les activités organisées par ULB Culture, mais aussi des évènements se déroulant dans ses salles.

ULB Culture

Campus du Solbosch, Bâtiment F1,
Niveau 4, Avenue Paul Héger 22-24,
1050 Bruxelles
Tél. : 02 650 37 65
e-mail : culture@ulb.be
www.ulb.be/fr/culture

Le Réseau des musées de l'ULB

Le Réseau des musées de l'ULB fédère plus de 10 musées et collections de l'Université, répartis sur 4 sites bruxellois (Auderghem, Erasme, Plaine, Solbosch) et 2 sites wallons (Charleroi-Parentville, Treignes). Le Réseau édite une **Lettre d'information** trois fois par an, téléchargeable sur sa page de même que toutes les informations relatives à ses activités et à celles de ses membres.

Réseau des musées de l'ULB

www.ulb.be/fr/culture

PointCulture ULB

Situé au cœur du campus du Solbosch, PointCulture ULB c'est le rendez-vous incontournable des amateurs de toutes les musiques, des cinéphiles, des mordus de jeux vidéo. Chaque semaine, il s'y passe quelque chose de neuf et d'original dans une atmosphère conviviale : concerts, rencontres musicales, conférences, expositions, projections... Tout simplement, un lieu où la culture est à vivre ! Inscription gratuite sur simple présentation de la carte d'identité et de la carte d'étudiant.

Ouvert mardi, mercredi, vendredi et samedi de 11h à 18h30.

PointCulture ULB Ixelles

Campus du Solbosch, bâtiment U, Tél. 02 737 19 61
e-mail : ulb@pointculture.be
www.pointculture.be/ulb

Garder la forme !



ULB Sports

L'ULB Sports vous propose, pour 50 € par an, un accès à une cinquantaine d'activités sportives et ce sur les campus Solbosch et Erasme ainsi que dans d'autres lieux d'activités (piscine...).

Au programme : des sports collectifs (rugby, basket...), des sports individuels (badminton, escrime...), des cours en musique (zumba, salsa, body sculpt...) et encore bien d'autres activités (cheerleading, tai-chi...).

Découvrez l'offre complète sur notre site www.ulbsports.eu

N'oubliez pas : une intervention mutuelle est certainement possible, renseignez-vous auprès de votre organisme.

L'ULB Sports c'est aussi :

- Pour l'étudiant à besoin spécifique — Sportif de haut niveau :
L'ULB Sports vous propose un soutien académique, sportif et social pour

vous permettre de combiner L'ULB Sports vous propose un soutien académique, sportif et social pour vous permettre de combiner votre double carrière études et sport de haut niveau.

- ULB OWLS :

Vous pratiquez une activité sportive en club ? Rejoignez les équipes universitaires de l'ULB et défendez nos couleurs dans les Championnats « Interuniversitaires ».

- 10 Km de l'ULB

Une course de conviviale et philanthropique qui permet de récolter des fonds pour la recherche scientifique à l'ULB. Infos : www.10kmulb.be

Infos – Contacts :

www.ulbsports.eu / ulbsports@ulb.be

Permanence Solbosch,

Bâtiment F1, niveau 2, Avenue Paul Héger 22, 1000 Bruxelles

Permanence Erasme

Bâtiment O, local O.2.305A

Suivez-nous...

www.facebook.com/ulbsports / twitter @ULBSports / MonULB

Appli « ULB Sports »

ULB... demain Alumni !

Vous n'y êtes pas encore, mais il n'est jamais trop tôt pour y penser ! Après votre diplôme, pour rester en contact avec vos anciens camarades d'études, en savoir plus sur les dernières avancées scientifiques dans votre domaine, être régulièrement informés des activités de votre Alma Mater... devenez Alumni !

www.ulb.be/fr/alumni

Quelques liens utiles

Présentation de l'ULB,

<https://www.ulb.be/fr/l-universite>

Documents officiels, statuts, règlements, etc.

www.ulb.be/fr/gouvernance/documents-officiels-1

Pages thématiques dédiées aux étudiants

<https://www.ulb.be/fr/etudiant-de-l-ulb>

S'informer sur les études

www.ulb.be/infor-etudes

Pôle académique de Bruxelles

www.poleacabruelles.be

Sécurité de l'information

<https://www.ulb.be/fr/secours-securite/protection-et-securite>

ULB engagée

www.ulb.be/fr/l-universite/l-ulb-s-engage